

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

51^{ème} année - numéro 670

17 JANVIER 1997 - 150 Francs CFA

A L'ÉCOUTE DU PAPE



LE CHEMIN EXIGEANT DE LA DÉMOCRATIE ET DU DÉVELOPPEMENT

(...) Ces dernières années, votre pays a connu bien des évolutions, et je me réjouis des efforts qui sont faits pour le conduire sur les difficiles chemins de la démocratie et du développement. Je connais les importants défis auxquels la nation est encore confrontée aujourd'hui. Aussi, j'encourage tous ceux et toutes celles qui travaillent avec générosité à la promotion de la personne humaine et qui luttent contre toutes les formes de pauvreté, obstacles à l'épanouissement de l'homme et au renouveau de la société. Une des exigences indispensables de ce combat pour l'homme est l'unité du peuple tout entière autour des idéaux de fraternité et de coopération dans la concorde et l'établissement de la justice.

C'est dans cet esprit que je souhaite voir votre peuple trouver les conditions d'une vie digne dans une société pacifiée et solidaire. Pour cela, il importe que ceux qui ont une responsabilité dans la vie nationale mettent tout en œuvre pour servir la construction d'un avenir meilleur pour l'ensemble de leurs compatriotes, et tout particulièrement pour les plus défavorisés d'entre eux. Créant ainsi un climat de confiance, ils faciliteront la réalisation concrète des justes aspirations de la population et lui permettront de mener activement une vie sociale conforme à ses vœux.

Je souhaite donc, que votre peuple découvre en Dieu des raisons profondes d'aimer la vie et de constituer une véritable fraternité entre tous les membres de la nation.

Jean-Paul II
Rome, 12 décembre 1996
Discours de Saint-Père
lors de la présentation à lui
des Lettres de créance du
nouvel ambassadeur
de la République d'Haïti.

DOSSIER RELAIS DE L'AÉROPORT DE COTONOU : IL FAUT METTRE FIN À CETTE AFFAIRE SCANDALEUSE

Le dossier relatif au contentieux ASECNA, Société Fagbohoun et Fils et Société SADIV, faisant son petit bonhomme de chemin, continue de susciter diverses interprétations selon le camp que l'on a choisi de soutenir.

La décision DCC 96-088 de la Cour Constitutionnelle rendue le 6 décembre 1996 dans l'affaire « Relais de l'aéroport de Cotonou » n'a pu calmer totalement les remous dans les milieux d'affaires de Cotonou. Il ne pouvait

d'ailleurs en être autrement quand on sait que chaque décision de la Cour sur un dossier ne concerne que l'aspect précis dudit dossier et à propos duquel elle est saisie. On comprend dès lors que, saisie par M. Fagbohoun Ladépo Séfou pour recours en inconstitutionnalité de la lettre du 03 avril 1996 du ministre des travaux publics et des transports « portant réouverture des magasins sous-douanes de l'aéroport international de Cotonou », la Cour n'ait pu aller plus loin dans sa décision après l'exposé des motifs. Simplement

elle n'a fait qu'indiquer que « la lettre n° 6755/ MTP/DCA/CTT/SA du 3 avril 1996 du ministre des travaux publics et des transports viole la Constitution ».

LES FAITS

Mais de quoi s'agit-il en réalité ?

En réponse à cette question, il convient de rappeler que depuis les nationalisations au

(Lire la suite à la page 3)

MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE : UN COMBAT PERMANENT ET COLLECTIF

On ne le dira jamais assez : la corruption, le détournement de fonds publics, le laxisme et l'improbité dans le secteur public sont les maux les plus connus dans notre pays, depuis longtemps. De l'indé-

pendance à nos jours, ces comportements déshonorants et préjudiciables freinent le progrès et le développement de notre pays qu'ils ne cessent de plonger dans le gouffre. Ces maux, source de la paupérisation

de la grande majorité de la population se manifestent sous diverses formes dans la société béninoise.

CE QUI DÉTRUIT LA SOCIÉTÉ BÉNIÑOISE

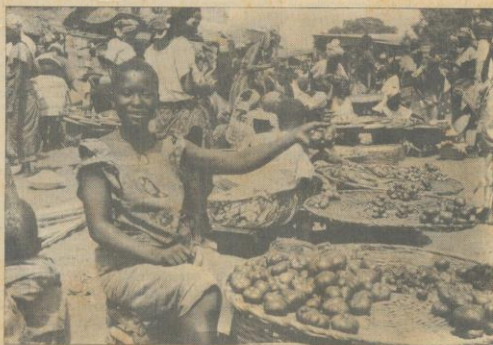
S'abstenir de faire ce que l'on doit faire ou faire le contraire de ce qui est prescrit contre des avantages indus constitue un acte délictueux.

Nous pouvons le constater quand un fonctionnaire exige illégalement, à cause de sa position, de l'argent ou quelque autre dessous-de-table pour exécuter une tâche pour laquelle il est rémunéré. Combien de fonctionnaires ne rencontrons-nous pas quotidiennement et qui refusent (sans le dire) de remplir leur devoir tant qu'on ne leur a pas donné un pot-de-vin ? Ce sont là des trafics d'influence et des actes de malhonnêteté caractérisés, tant pour le fonctionnaire qui réclame le pot-de-vin que pour celui qui offre ce cadeau injustifié. La corruption dans notre vie publique est vraiment un grand mal. Et que dire des détournements de fonds et de la mauvaise utilisation des biens publics qui sont mis à la disposition d'un agent pour lui permettre de s'acquitter correctement de sa fonction ? Ce mal terrible détruit la confiance que le peuple peut avoir en ces responsables et dans les fonctionnaires. Cette gangrène mine gravement notre société où des personnes bien en vue, occupant de hautes positions sociales, utilisent de façon frauduleuse, à leur propre profit, l'argent ou tout autre bien qui leur sont confiés. Des hommes et des femmes qui exercent une responsabilité publique détournent les biens et l'argent du peuple, pour leur usage personnel, violant ainsi impudiquement la confiance due à leur rang officiel. Ainsi est-il apparu au fil des jours, dans l'opinion publique, qu'il n'y a pas de crime à voler les

(Lire la suite à la page 3)

LA PAUVRETÉ : L'AFRIQUE PEUT S'EN SORTIR GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

(Lire nos informations à la page 12)



REGARD KALÉIDOSCOPIQUE

(Lire nos informations à la page 6)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

DOSSIER RELAIS DE L'AÉROPORT DE COTONOU :
IL FAUT METTRE FIN À CETTE AFFAIRE SCANDALEUSE

(Suite de la première page)

Bénin au cours des années 1973-1974, c'est le ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme qui a géré le Relais de l'aéroport par l'entremise de l'ONATHO. Ce dernier avait signé un contrat avec l'ASECNA au même titre que son prédécesseur (un privé). Suite à la liquidation de l'ONATHO, le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme a confié les activités du Relais de l'aéroport en gérance libre au groupe Pullman qui a signé lui aussi un contrat de concession avec l'ASECNA. Et c'est au cours de cette période que, sur financement privé assuré par la société SADIV de M. Chaouat Serge, l'ASECNA a aménagé de nouvelles boutiques de vente hors taxes dans la zone jadis utilisée comme salle d'embarquement et de transit pour les passagers en départ de Cotonou.

Ainsi, depuis décembre 1989, sept (7) nouvelles boutiques de vente hors taxes mènent leurs activités à côté du «Relais de l'aéroport» qui, en dehors de sa propre boutique hors taxe, gère un bar et deux bars-restaurants ainsi que des activités de Catering (Services de restauration pour les avions).

En 1993, le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme a choisi de confier cette gérance à la société Fagbohoun et Fils avec les mêmes droits et obligations vis-à-vis de l'ASECNA.

Sur dénonciation des employés et autres opérateurs économiques, le Chef de l'État a instruit le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme de mettre fin à cet accord de gré à gré de gérance entre le ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme et la société Fagbohoun et Fils afin de faire procéder à un appel d'offre par la commission nationale de dénationalisation. Et c'est encore la société Fagbohoun et Fils qui a été déclarée adjudicataire provisoire.

Dans un rapport daté de Cotonou, 21 août 1996, des représentants de l'ASECNA au sein de la commission interministérielle mise sur pied par le ministre de la justice au sujet du contentieux en débat, ont déclaré que la société Fagbohoun et Fils représentée par M. Fagbohoun Ladéko Séfou, bénéficie d'un contrat de cession de fonds de commerce dit «Relais de l'aéroport de Cotonou» appartenant à l'État béninois. Ce contrat avait été signé le 8 août 1994 à la suite d'un appel d'offre lancé par le gouvernement. Ledit fonds de commerce comprend les éléments ci-après :

- trois (3) bars,
- un (1) restaurant,
- un (1) catering,
- un (1) duty free shop (boutique hors taxes)
- divers locaux techniques et services.

Un ensemble de matériels et équipements mobiliers, fournitures et matériels d'exploitation ainsi que des éléments corporels.

Les installations fixes n'étant pas vendues à la société Fagbohoun et Fils, elle s'est engagée dans ledit contrat à conclure un protocole et une convention avec l'ASECNA pour procéder à des investissements prévus au cahier des charges.

A cet égard, un protocole d'accord en date du 23 août 1995 a été signé entre la société Fagbohoun et Fils et l'ASECNA.

Aux termes de ce protocole, la société Fagbohoun et Fils est autorisée à préfinancer

des travaux de réfection et d'embellissement des installations immobilières qu'elle occupe au titre d'exploitation de son fonds de commerce.

Conformément à l'article 2 dudit protocole, les travaux porteront sur les installations suivantes :

- la boutique hors taxes,
- la réserve de la boutique,
- le restaurant soudanais,
- les locaux de la cuisine et du catering,
- les bureaux,
- le bar du hall public,
- le restaurant terrasse VIP à aménager,
- le restaurant bar de la terrasse,
- le magasin annexe à construire.

L'article 3 dudit protocole précise que les travaux exécutés pour le compte de l'ASECNA entrent dans son patrimoine (qu'elle gère pour le compte de l'État béninois) dès leur achèvement.

Il est également précisé que les fonds investis par la Société Fagbohoun et Fils seraient pris en compte sous forme de prêt sans intérêts.

En outre, les conditions de remboursement des investissements faits par la Société Fagbohoun et Fils sont précisées dans ledit protocole. Ainsi, elle se fera rembourser son investissement à 50% du loyer fixe. A la fin de la compensation, le titulaire doit payer le nouveau loyer en vigueur à cette date.

L'ASECNA demande donc le respect scrupuleux des dispositions contractuelles.

LA VISION DES PROTAGONISTES

Pour les représentants de la société Fagbohoun et Fils, en proposant, selon le rapport, plus de 200 millions de francs CFA pour le rachat du fonds de commerce du «Relais de l'aéroport» et près de 500 millions d'investissements pour la réhabilitation et la modernisation de ses infrastructures, la société Fagbohoun et Fils s'est placée dans le contexte d'une reprise en exclusivité de la totalité des activités commerciales de l'aéroport.

La société Fagbohoun et Fils, toujours selon le rapport, ne veut donc pas que les mêmes activités soient exercées en concurrence avec elle par d'autres opérateurs installés sur les lieux et qui n'auraient ni pris part à l'appel d'offre pour la privatisation du «Relais de l'aéroport», ni pris aucun engagement financier vis-à-vis de l'État. Elle prétend que l'exclusivité d'exploitation du fonds de commerce du «Relais» et des espaces sous-douanes est essentielle pour la pérennité contre les concessions abusives observées actuellement, une telle situation étant de nature à compromettre la rentabilité de ses investissements.

Pour toutes ces raisons, la société Fagbohoun et Fils estime qu'elle devrait être privilégiée par rapport aux autres concessionnaires pour qui l'ASECNA prend souvent fait et cause. Elle soutient être frustrée dans ses actions et initiatives d'extension de sa boutique hors taxes de l'aéroport.

Devant ladite commission interministérielle, tous les autres concessionnaires ont souhaité ne plus revivre les mêmes tra-

caseries dont ils ont souvent été l'objet par le passé et sollicitent obtenir copie du nouveau décret en vue de l'exhiber à leurs fournisseurs respectifs qui sont réticents à leur livrer des marchandises au motif qu'ils sont saisis par écrit de la fermeture définitive des boutiques au profit de la société Fagbohoun et Fils.

Quant à la société SADIV, son représentant, Monsieur Chaouat Serge soutient n'avoir aucun grief contre l'ASECNA et l'État béninois, mais ne comprend pas la fermeture de sa boutique par Monsieur Fagbohoun Ladéko Séfou. A ce propos, il dit avoir saisi le tribunal de Première instance de Cotonou pour que justice soit faite car, il dit avoir subi plusieurs tracasseries policières, menaces et humiliations dans les journaux alors qu'il réside au Bénin depuis quinze ans et qu'il est prêt à investir encore dans le pays.

Monsieur Chaouat Serge a accepté de renoncer à son action contre Fagbohoun et l'ex-commandant de Brigade de transport aérien, Monsieur Ouinsou Emile, à condition que Monsieur Fagbohoun lui présente ses excuses devant la Commission ou lui adresse une lettre d'excuse. Dans ce contexte, la paix reviendra et il pourrait même indiquer à Monsieur Fagbohoun ses fournisseurs qui lui livreront des marchandises à des prix intéressants.

De l'analyse des documents juridique et administratif, le conflit relatif à ce dossier est né de l'interprétation extensive du contrat de cession du fonds de commerce «le Relais de l'Aéroport» par la Société «Fagbohoun et Fils».

En effet, pour cette dernière, les diverses boutiques louées par l'ASECNA seraient comprises dans le fonds de commerce à elle cédé.

Sa conviction a été renforcée par les dispositions du décret n° 96-002 du 04 janvier 1996 portant fermeture des magasins en exploitation dans la zone du «Relais de l'Aéroport» par des Sociétés non agréées.

Mais juridiquement, le fonds de commerce cédé à la Société Fagbohoun et Fils, ne comprend qu'une seule boutique hors taxes appelée en Anglais «Duty free Shop». Il est clairement précisé dans son contrat qu'il s'agit d'un (1) duty free shop. Ceci est d'autant plus clair que dans le protocole qu'elle a signé avec l'ASECNA, il est aisé de lire parmi les éléments sus-rappelés «La boutique hors taxes».

La lecture du contrat ne saurait souffrir d'une interprétation extensive. Car les boutiques hors taxes litigieuses sont situées dans la «zone hors taxes» de l'aéroport. S'agissant du décret n° 96-002 du 04 janvier 1996, et selon le rapport, il relève d'un abus de pouvoir car, il constitue une violation grave de la convention signée entre l'ASECNA et le gouvernement béninois aux termes de laquelle seule l'ASECNA est habilitée à concéder des installations commerciales à des personnes physiques ou morales.

LA GUERRE DES INTERPRÉTATIONS

Au terme de tout ce qui précède, la commission interministérielle recommande que le décret n° 96-002 du 4 janvier 1996 portant

fermeture des magasins soit rapporté sans délais. C'est là la goutte d'eau qui, aujourd'hui, fait déborder le vase et suscite dans les milieux d'affaires diverses interprétations. Pour les uns, la prise d'un nouveau décret ordonnant la main-levée des mesures prises et le bris des scellés, et le rétablissement de la société SADIV dans ses droits constitue ni plus ni moins un refus de se soumettre à la décision DCC 96-088 de la Cour Constitutionnelle. Pour les autres, et c'est le cas de la commission interministérielle, ce nouveau décret serait le bienvenu et permettrait d'ouvrir ce secteur de l'aéroport à d'autres opérateurs économiques. Car affirmant-ils, on ne saurait donner le monopole de toute la «zone hors taxes» d'un aéroport à une seule et même personne physique ou morale. De même, il serait hors de question de donner le monopole de toute une zone franche à une seule et même société dans un pays. Pour ceux-ci, ce nouveau décret devrait mettre un terme à la confusion que semble entretenir la société Fagbohoun et Fils entre le fonds de commerce du «Relais de l'aéroport» et les autres magasins aménagés et loués par M. Chaouat Serge. Ils estiment en effet que le présent conflit n'est que le résultat d'une interprétation extensive du contrat de cession du fonds de commerce «le Relais de l'aéroport» par la société Fagbohoun et Fils.

ACCEPTER LA RÈGLE DU JEU

Sans gros risque de se tromper, l'on peut affirmer que la confusion réside dans le décret querellé, le décret n° 96-002 du 4 janvier 1996 portant fermeture des magasins en exploitation dans la zone du «Relais de l'aéroport» par des sociétés non agréées. Tout indique aujourd'hui, au regard de tout ce qui se passe, que le Pouvoir Exécutif à travers la commission interministérielle est à la recherche de la paix, d'un climat d'entente, de discipline, de respect des clauses avec l'ASECNA, de sécurité, de jouissance paisible de boutiques et activités commerciales dans une zone sensible. Quoi de plus normal ! D'ailleurs, à en croire des juristes de haut rang que nous avons rencontrés, tout décret peut être rapporté ; l'essentiel, disent-ils, c'est de le faire dans le respect de la procédure appropriée. Cette façon de voir les choses rejoint la logique de cet ecclésiastique qui nous enseigne que «l'homme intelligent qui cherche à évoluer est celui qui sait courageusement changer d'avis quand il faut, après mûre réflexion».

A y regarder de près, le dossier «Relais de l'aéroport» ne représente aucune délicatesse comme on tente bien de le faire croire dans les milieux d'affaires. Cela surtout lorsqu'on le situe dans l'environnement économique actuel du Bénin. En effet, dans le système d'économie libérale choisi par le Bénin depuis le début des années 90, la concurrence et la compétitivité sont la règle cardinale du jeu. Alors il ne serait pas sain dans ce contexte de réclamer le monopole d'exploitation de quoi que ce soit.

L'idéal en toute objectivité devrait consister à accepter la règle du jeu quitte à s'imposer sur le terrain par la compétitivité.

Dans tous les cas, la balle est dans le camp du Pouvoir Exécutif qui devra vite trancher afin de mettre fin aux spéculations et interprétations abusives insulées qui risquent de faire plus de mal que de bien dans les milieux d'affaires béninois.

Guy Dossou-Révo

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

FORCING ET EMBROUILLE !

Pourquoi tant de tapages, pourrait-on se demander tant est-il vrai que l'affaire qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui l'affaire du «Relais de l'aéroport» est bien révélatrice de la tentative de pérenniser les vieilles pratiques rétrogrades en pleine période de démocratie et de transparence. Le phénomène semble si patent et crève l'œil au point où on est en droit de douter de la transparence et donc de la crédibilité de certains d'acteurs de nos milieux d'affaires. L'essentiel semble être la recherche, et rien que la recherche effrénée de profits au détriment des autres et ceci par tous les moyens.

Et c'est ce qu'illustre incontestablement l'affaire «Relais de l'aéroport» opposant deux hommes d'affaires: MM. Fagbohoun Ladépo Séfou et Chaouat Serge. Pour le moins qu'on puisse dire, l'affaire est toute banale ou n'en est vraiment pas une. Dans tous les cas, le cahier des charges ayant servi de base à l'adjudication du «Relais de l'aéroport» est assez clair. En effet, l'appel d'offre concerne la vente pure et simple du fonds de commerce du «Relais de l'aéroport» de Cotonou (ci-après désigné le «Relais»). Le patrimoine exploité par ledit établissement est constitué des éléments ci-après :

- le domaine et les locaux loués et aménagés :
 - * matériel de transport ;
 - * machine et matériels de restaurant ;
 - * matériel administratif ;
 - * autres matériels.

- Les mobiliers :
 - * mobilier de bureau ;
 - * mobilier d'exploitation.

- Les fournitures et matériel d'exploitation.

Aux actifs immobiliers s'ajoutent les éléments incorporels du fonds de commerce du «Relais» constitués par sa clientèle, le droit à bail et le droit de propriété commerciale, ainsi que les stocks de marchandises et produits consommables existants.

Le contrat relatif à la cession du «Relais de l'aéroport» de Cotonou signé par M. Fagbohoun Ladépo Séfou, quant à lui, précise que le vendeur (l'Etat) cède à l'acheteur (Fagbohoun) qui accepte, le fonds de commerce du «Relais de l'aéroport» composé des éléments ci-après :

- trois (3) bars ;
- un (1) restaurant ;
- un (1) catering ;
- un (1) duty free shop (boutique hors taxe) ;
- divers locaux techniques et services.

Par ailleurs, l'extrait de la convention n° 94/017 - ASECNA/BE/SGAB/ BEC/SC du 29 décembre 1994, signée entre l'ASECNA et la société Fagbohoun et Fils stipule en son article 1er que l'ASECNA autorise le titulaire (entend société Fagbohoun et Fils titulaire du fonds de commerce du «Relais») à occuper les locaux dépendant de l'aéroport de Cotonou. Les locaux figurant sur le plan annexé à la convention sont les suivants :

- location de la boutique HT (hors taxe) n° 6 d'une superficie de 42,49 m² pour vente d'alcool, tabac, parfum, électronique, maroquinerie et divers ;
- location de bar/restaurant d'une superficie de 143,45 m² ;
- location autres locaux (sans couloir et boîte de nuit) d'une superficie de 614, 83 m².

Voilà qui définit clairement l'adjudication du fonds de commerce du «Relais de l'aéroport» ainsi que son contenu. Des éléments qui écartent toute confusion entre le fonds de commerce du «Relais» et les boutiques du hall-départ. Ce hall-départ, naguère délabré, a été restauré et préfinancé par l'homme d'affaires Chaouat Serge et est actuellement composé de 7 boutiques dont une seule est gérée à ce jour par Chaouat Serge, les autres étant attribuées à d'autres personnes. Mieux, aux dires des hautes autorités de l'ASECNA, le fonds de commerce du «Relais de l'aéroport» et les boutiques du hall-départ sont deux entités différentes. Mais alors pourquoi Fagbohoun, lui qui connaît bien les détails du fonds de commerce pour l'avoir provisoirement géré pendant quelques mois aux côtés des autres, s'évertue-t-il aujourd'hui à tenter d'intégrer les 7 boutiques du hall à son domaine ? Pourquoi se met-on à chercher de l'aiguille dans une botte de foin ? On incrimine à tort le ministre de la justice M. Ismaël Tidjani Serpos et son collègue des travaux publics et des transports. Non! soyons sérieux. Faut-il tout cela par ignorance de ce que l'on a signé soi-même ou est-ce une provocation, un trafic d'influence ou une démonstration de sa puissance d'argent ? Bien malin qui répondra avec certitude.

Dans tous les cas, personne, grand homme d'affaires ou pas, en ces temps de moralisation de la vie publique ne saurait outrepasser ses droits au mépris de la justice et de la transparence pour faire triompher quelque intérêt égoïste que ce soit.

Force doit rester à la loi pour un Bénin prospère et digne.

A. S.

MORALISATION DE LA VIE
PUBLIQUE : UN COMBAT
PERMANENT ET COLLECTIF

(Suite de la première page)

biens publics ou à en abuser puisque des auteurs de ces prévarications bénéficient bien souvent d'une impunité certaine. Si non comment comprendre ces malversations financières graves perpétrées au sommet de l'Etat et dans certaines sociétés publiques ? Le caissier central de l'une d'entre elles a pu disparaître tranquillement avec des centaines de millions de francs CFA : situation révoltante surtout lorsqu'on se rend compte que cette société, jusque dans un passé récent, ne disposait d'aucun compte bancaire. Des manquements graves qui trouvent leur source dans le dilettantisme qui règne dans certains de nos services publics. Un mal qui frappe chacun de nous puisque la société en bloc en est frappée.

L'OFFENSIVE DU POUVOIR

Voilà un grand défi que se propose de relever le gouvernement du général Mathieu Kérékou avec, semble-t-il, une certaine détermination, du moins pour l'instant. Ainsi, depuis la tenue des assises de la Conférence Economique Nationale, le cap est mis sur la lutte contre la corruption, les détournements de biens publics et l'irresponsabilité dans les services publics. Ces derniers jours, le Chef de l'Etat ne rate aucune occasion pour emboucher la trompette de la moralisation de la vie publique. Dès que la situation s'y prête, l'expression paraît dans les discours politiques. Même les conférences de presse improvisées tenues par certaines formations politiques n'ont pas échappé au phénomène. Le jeu en vaut certainement la chandelle car bonne gouvernance oblige. Ainsi est-on tenté de croire que la décision d'inscription aux portières des véhicules administratifs des structures utilisatrices pourrait rationaliser l'usage abusif de ces moyens de transport.

Quelques indices laissent croire que la moralisation de la vie publique peut devenir une réalité. En effet, le ministre des travaux publics, sans complaisance aucune, a démis cette semaine son attaché de cabinet pour usage abusif de véhicule administratif. Le ministre de la justice, lui, a créé par arrêté ministériel une commission de la moralisation de la justice pour assainir ce secteur, l'un des plus corrompus qu'est la justice. Pourvu qu'il réussisse. Mais au-delà, il ressort au terme d'un projet de décret soumis à l'examen du conseil des ministres du mercredi 15 janvier 1997 qu'un comité national ad hoc présidé par le ministre des finances est chargé entre autres :

- de recenser tous les véhicules acquis par et pour les services publics ;
- de proposer au gouvernement une procédure de tenue régulière et efficace de la comptabilité en matière du parc automobile de l'Etat ;
- d'étudier les gammes de véhicules dont l'acquisition et l'entretien coûtent moins cher dans le sens de la réduction rationnelle du train de vie de l'Etat ;
- d'étudier les modalités d'un entretien efficace et moins onéreux des véhicules ;
- de définir clairement dans le sens de la plus grande efficacité, la structure de réforme des véhicules de l'Etat.

Par ailleurs, au cours de ce même conseil des ministres, trois dossiers ont été examinés. Le premier, relatif à la gestion rationnelle des véhicules des services publics et au contrôle inopiné effectué au ministère des travaux publics et des transports par une équipe de la cellule de la moralisation de la vie publique de la présidence de la République ;

— le second, à l'utilisation anarchique des véhicules publics ;

— le troisième, à l'utilisation abusive du téléphone, de l'eau, de l'électricité, des fournitures de bureau et des produits d'entretien dans les services publics.

Au terme de l'examen et de l'approbation de ces dossiers, le conseil a instruit le Premier ministre, chargé de la coordination de l'action gouvernementale et des relations avec les Institutions, Me Adrien Houngbédji, pour se saisir desdits dossiers, en faire la synthèse et proposer à son adoption un projet de décret devant actualiser le décret n° 91-292 du 30 décembre 1991 actuellement en vigueur et ce, dans le sens de la moralisation du train de vie des Institutions et des structures de l'Etat.

DU PAIN SUR LA PLANCHE

Il ne demeure pas moins que le fosse entre les déclarations verbales d'engager résolument la moralisation et l'action concrète est grand et ne révèle, selon toute vraisemblance, pas entièrement la complexité de la tâche. Complexité qui pousse certains citoyens à s'interroger, avec raison, sur l'effet réel de la moralisation de la vie publique surtout si on se réfère aux trois périodes : de 1960 à 1972 ; de 1972 à 1989 et de 1989 à 1996. Le problème en vérité est bien difficile à résoudre. Car selon que l'on se situe dans l'une ou l'autre de ces périodes, rares sont les cadres ayant fait les allées du Pouvoir et qui n'auraient rien sur les mains. Un délégué à la Conférence Economique Nationale confiait «... quand je regarde cet honorable député qui a pillé le service d'approvisionnement qu'il dirigeait, je me dis que la moralisation de la vie publique a du pain sur la planche...» C'est malheureusement la triste réalité, dans la mesure où la situation actuelle du Bénin n'est pas une fatalité, mais l'œuvre de certains individus qui, hier, ont pillé l'économie béninoise et qui, aujourd'hui, occupent encore, pour la plupart, de hautes fonctions pour ne pas dire des places juteuses. Et c'est vraisemblablement toutes ces situations particulières qui constituent des pesanteurs sociologiques et expliquent la résistance à la moralisation de la vie publique qu'on connait certaines commissions d'enquête. Cependant le Président Kérékou ne semble pas vouloir baisser les bras dans cet environnement hostile à la moralisation. Mais il y a bien lieu de craindre que les difficultés n'émoussent cette détermination. D'ailleurs, à l'instar des obstacles qu'il a rencontrés déjà pour éteindre la cellule de la moralisation, le Président Kérékou, en termes à peine voilés, a avoué la complexité de la mission. En effet, il a déclaré à l'occasion de la cérémonie de présentation de vœux de la société civile : «la moralisation de la vie publique, tout le

(Lire la suite à la page 12)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

GBANTALÈGBA DANS LA RÉGION D'ABOMEY ET SON RAYONNEMENT HISTORIQUE AUX XIX^E - XX^E SIÈCLES

A quelques kilomètres d'Abomey, au voisinage de la localité de Mugnon, il y a le village de Zadakon, communément appelé par contraction Zaakon. Son histoire serait restée sans relief et sans particularité aucune si elle ne s'est pas singularisée par une divinité dont le rayonnement a pratiquement fait de la région un lieu de fréquentation exceptionnelle : **Gbantalegba** ! Quelles sont ses origines ? Comment est-elle adorée ? Comment se manifeste-t-elle à l'audience qui lui fait tant parler d'elle ? (1).

ORIGINES

Si les XIX^e et XX^e siècles représentent la période de rayonnement de **Gbantalegba**, il faut remonter plus loin dans le passé pour pouvoir situer ses origines ; en effet, ce serait sous le règne d'Akaba ou des débuts de celui d'Agaja d'Abomey (2) qu'un **Lègba** (3) aurait été installé dans un champ au voisinage de Zadakon. Son autel serait un tertre, sorte de butte anthropique au-dessus de laquelle serait posé un petit vase de terre cuite. C'est là que les gens viennent lui déposer ses offrandes. Une route passe à côté menant d'Abomey en pays mahi à travers quelques villages fon : un autel sommaire et somme toute modeste à l'image de la divinité pour qui il constitue un point de rencontre avec l'homme.

Jusque dans le premier quart du XIX^e siècle, cette divinité n'avait rien de particulier par rapport aux autres **Lègba** de la région ; bref, elle était qu'un **Lègba** parmi tant d'autres. Avec les guerres de Ghézo, c'est un tournant qui, désormais, va marquer le destin de cette divinité qui deviendra **Gbantalegba** ; en effet, Ghézo allant guerroyer en pays mahi, vit au bord de la route ce **Lègba** qui ne le laissa pas indifférent. Il envoya chercher son officiant. Dodométin (4), qui a hérité de son clan cette divinité installée dans leur champ. L'auguste souverain lui demanda d'intercéder pour lui auprès de cette dernière pour qu'elle lui assure la victoire en pays mahi où il a déjà effectué naguère deux campagnes malheureuses (5). Il promit à la divinité un bœuf à lui immoler en cas de succès.

Revenu victorieux du pays mahi, il attribua ce succès au **Lègba** de Dodométin auquel il décida, non plus d'immoler un simple quadrupède, mais des hommes, pour le dynamiser, lui donner de la vitalité ; en somme, décupler sa puissance en guise de reconnaissance et d'hommage, mais toujours dans la perspective égoïste d'en tirer un meilleur profit à l'avenir. Selon la famille des Sèkloka (6) descendants de Dodométin, 29 têtes d'hommes décapités parmi les ennemis vaincus, plus un homme vivant ont servi à édifier la nouvelle divinité ; les Aké de Mugnon prétendent qu'il s'agit de 28 pour installer cette divinité. Quoiqu'il en soit, trente personnes ont été ensevelies avant que la statue d'argile avec un gros et long phallus en bois, ne soit érigée (7). Trois aspects essentiels marquent l'évolution : l'autel de terre a cédé la place à une statue ; la puissance de la divinité qui ainsi serait considérablement accrue, serait sans commune mesure avec ce qu'elle était avant cette intervention de Ghézo ; le nom a changé, passant de **Lègba** à **Gbantalegba**, c'est-à-dire le **Lègba** de trente têtes (d'homme). Une nouvelle aventure ainsi commencée nous fait voir clairement les principes et les modalités d'adoration de la divinité.

II — ADORATION

Les jours d'offrande ou de sacrifice périodiques à **Gbantalegba** doivent s'effectuer un jour d'Awodo. Il correspond aussi aux jours des marchés de Zogbodome, de Bohicon ou de Dantokpa à Cotonou. Son officiant est toujours un homme et jamais une femme ; ses animaux sacrificiels préférés sont le bœuf, la chèvre, le cabri nécessairement castré, le poulet (coq ou poule) ; il ne consomme pas de canard, de pigeon, de mouton, de bouc non castré ; si ses boissons préférées sont aujourd'hui la bière et les boissons sucrées, elles étaient aux temps précoloniaux la bière de mil et de maïs. L'alcool est interdit, de même que le vin de palme ; son huile préférée est l'huile de palme. Elle ne consomme ni huile de palme, ni d'arachide. Si elle raffole de noix de cola appelée **ahowé**, elle n'aime pas la variété dite **avi**. Les femmes en règles ne doivent pas l'approcher et l'on n'entre dans son temple que déchaussé. L'inobservance de ces derniers interdits rend irréalisables les vœux et les souhaits.

Lorsque c'est un animal à quatre pattes qu'on lui promet, on enfonce dans le sol un piquet taillé dans une branche de l'espèce végétale appelée **hè**. Une fois le vœu exaucé, on vient immoler le quadrupède promis et on retire du sol n'importe lequel des nombreux piquets qui y sont et on le jette. Les crânes de quadrupèdes tués sont déposés dans le temple de la divinité où ils pendent à des cordes. Des genres de trophée en quelque sorte !

Une fois les offrandes et sacrifices faits à **Gbantalegba** loué en la circonstance

sous l'appellation flatteuse de **Gbantahosu** pour mettre en exergue la souveraineté de sa puissance, l'on songe aussi, à l'occasion, à chacun de ses nombreux émissaires représentés dans la cour du temple par des cailloux, en lui servant les restes de ce qui lui a été donné ; ces émissaires au nombre d'une dizaine environ, sont, entre autres, **Gu, Lisa, Hévieso, Dan, hoho** (jumeaux), etc. Ces derniers considérés comme ses assistants, l'aideraient dans ses actions et ses déplacements quand ils ne sont pas envoyés en mission par lui.

III — AUDIENCE ET RAYONNEMENT

La puissance de **Gbantalegba** et la conscience que les gens en ont toujours eue, à tort ou à raison, permet de comprendre l'exceptionnelle audience qui est la sienne. Déjà, depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle, le rayonnement de ce **Lègba** a dépassé les frontières de la petite localité de Zadakon et du royaume du Danhomè. Partout affluent des gens, venus non pas dans le cadre d'un pèlerinage, mais pour chercher auprès de lui des solutions aux problèmes de la condition humaine. En effet, la polyvalence attribuée à **Gbantalegba** est telle que des problèmes aussi divers que la maladie, les envoiements, la mauvaise marche des activités commerciales, le doute sur l'issue de telle ou telle entreprise, etc., lui sont indifféremment soumis.

Gbantalegba reçoit tous les jours et à n'importe quelle heure de la journée et de la nuit. Ceux qui arrivent à ces pieds peu-

vent lui faire des offrandes ou des sacrifices à tout moment ; seuls les offrandes et sacrifices obligatoires d'adoration auxquels sont astreints ses responsables de Zadakon se font uniquement les jours d'Awodo. Il est utile de noter que rien n'est imposé à ceux qui viennent solliciter le concours ou le recours de **Gbantalegba** qui n'exige pas non plus tel ou tel genre de sacrifice ou d'offrande. Tout est laissé à la discrétion de chacun, l'essentiel est que les engagements librement faits, soient honorés ; dans le cas échéant, il est dit que **Gbantalegba** rappelle à l'ordre de diverses manières : en se présentant par exemple sous une forme humaine à celui qui l'a oublié — et qu'il considère comme un parjure — pour lui rappeler ses promesses. Ses vengeances seraient effrayantes.

CONCLUSION

Cet aspect d'histoire religieuse traditionnelle montre la place qu'occupait l'homme dans l'installation de certaines divinités, c'est-à-dire la manière dont l'homme a pu être utilisé comme un vulgaire moyen pour atteindre une fin. **Gbantalegba** nous situe au cœur de l'histoire des atrocités de la période précoloniale ; en outre, l'attachement de Ghézo à cette divinité comme à bien d'autres, montre également que les considérations religieuses étaient de précieuses auxiliaires des campagnes militaires. Enfin, l'afflux aux côtés de **Gbantalegba** d'animistes, mais surtout de musulmans et de chrétiens, est une illustration bien connue que maints fidèles des religions révélées pratiquent un amalgame qui les situe au carrefour de plusieurs croyances et, finalement, à la croisée des chemins.

NOTES

- (1) Nous devons toute la substance de cette étude aux informateurs suivants :
— AKE Adalo, né vers 1932, ménagère à Mugnon ;
— AKE Ainsunnon, né vers 1933, cultivateur à Mugnon ;
— AKE Dakosi, né vers 1934, ménagère à Mugnon ;
— AKE Eugène, né vers 1940, menuisier à Mugnon.

Nous n'avons pas jugé utile de donner l'identité de tous ceux qui sont autour de la divinité, qui vivent des dons, offrandes et sacrifices destinés à **Gbantalegba**.

(2) Quelques informateurs font même remonter ce fait à Huégbaja à qui l'on attribue presque tout dans l'histoire des origines du Danhomè.

(3) Divinité commune du panthéon *ajatado* et du panthéon *nago* ou *yoruba* où elle est appelée *eshu* ou *èlègba*.

(4) Ce personnage est difficile à situer dans le temps : est-il venu sous Huégbaja, Akaba ou Ghézo ? ou s'agit-il d'un titre de chef de collectivité ? Nous n'avons pas pu trouver de solutions à ces questions qui, lors de nos enquêtes de terrain, ne nous ont pas particulièrement préoccupés.

(5) Après les défaites qu'Agonglo a déjà eu à essuyer.

(6) Cette divinité est toujours reconnue jusqu'à ce jour, dans toute la région, à l'unanimité, comme étant « la chose des Sèkloka ».

(7) Lors de nos recherches, nous n'avons malheureusement pas vu ce phallus qui, pour une raison ou une autre, a disparu.

A. Félix Iroko

FLASHBACK SUR LA FÊTE DES ENFANTS DE CHŒUR DE DOGBO

L'événement a revêtu trop d'éclat pour ne pas se laisser enterrer dans l'oubli. D'ailleurs, les jours déjà écoulés depuis sa célébration n'interdisent nullement à nos mémoires un retour dans le temps.

Pour l'histoire, retenons que, c'est en 1992 que les Enfants de chœur de Dogbo ont encore appelé les « Samuel » ont retenu la fête de la descente du Saint-Esprit comme fête de leur mouvement. Pourquoi ce choix ? Tout simplement parce que pour les « Samuel », le serviteur du Seigneur doit s'investir de la puissance purificatrice et vivifiante du Saint-Esprit.

Les festivités de 1996 ont commencé par une messe célébrée par le Père Hermel Tonato, aumônier des Enfants de chœur. Tous les « Samuel », entourés de quelques fidèles laïcs ont répondu présents à ce rendez-vous eucharistique. Dans son homélie, le célébrant a insisté sur la disponibilité dont doivent faire preuve les Enfants de chœur. Suite à la messe, une séance d'adoration du Saint Sacrement a donné lieu à la contemplation du Seigneur et à l'imploration de son Esprit. Ce moment a été pour tous, celui d'une intense consolation spirituelle. Le dimanche 26 mai 1996 a été le jour réservé aux grandes manifestations festives. Rien cependant n'a ravi à la messe dominicale sa priorité liturgique. Elle a commencé à 9 heures par une longue procession de tous les servants de messe de Dogbo et ses stations secondaires, couronnée par le curé de la

paroisse, le Père Idelphonse Sodéga. Le menu évangélique de cette fête a mis en relief ces Paroles du Christ en saint Jean : « Comme le Père m'a envoyé, moi aussi, je vous envoie ». Voilà le message que le curé, par son homélie, a semé dans le cœur des fidèles comme un impératif missionnaire ce dimanche 26 mai.

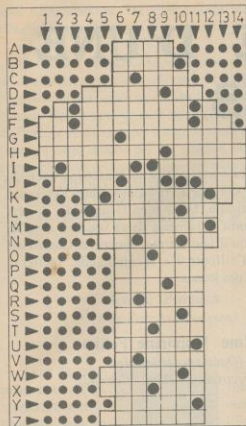
Diverses manifestations festives (animation folklorique, interprétation musicale, danse, théâtre...) ont pris le relais de la messe. Riches en couleurs, cette fête a été rehaussée par la participation des invités dont le Père Raoul Akpaka, curé de la paroisse de Tovikin, accompagné de la communauté des Enfants de chœur de la paroisse de la Lumière du Christ et des Enfants de chœur de Tovikin, la Père Jean-Claude Zocli, Vicaire à la cathédrale de Lokossa, la communauté des Sœurs « Servantes de la Lumière du Christ de l'Hôpital Saint-Camille de Dogbo et de la léproserie de Madjré.

Le vice-président de la paroisse, M. Gilbert Sogbossi et le maître catéchiste Barthélemy Sowadan se sont ajoutés aux invités pour adresser quelques exhortations aux Enfants de chœur. Ces derniers ont exprimé leur gratitude à tous ceux qui les ont assistés. Un parti de belote a mis fin à cette fête. Rendez-vous a été pris pour Pentecôte 1997.

Alexis Adjéda
et Roger Anoumou

UN PEU DE DISTRACTION

LE BÉNIN EN MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

— A. Désigne la chose la plus proche. — B. Langue du Sénégal. — C. Éclat. — D. Exhale la fumée. Suit les lettres. — E. Cabinet pour voter. — F. Saint de la Manche. Bordure. Consonnes de tube. — G. Mer. Qualifie une oreille. — H. Travailler au marteau. Avancer dans l'eau. — I. Certain. Coiffures de laine souple. — J. Vivra. Consonnes de Tové. Sainte. — K. Spécialité équilibrée. — L. Possessif. Pronom. — M. Cosmiques. — N. Consonnes de tuyau. Conjonction. Pronom personnel. — O. Pronom. Chef éthiopien. — P. Greffier. — Q. Abréviation de compagnie. Possessif. — R. Attache. — S. Sans valeur. — T. Iridium. Pièce du Nord. — U. Démonstratif. — V. Ville roumaine. — W. Curie — X. Organisation des Nations unies. Le grecque. — Y. Empereur romain. — Z. Instruit un oiseau.

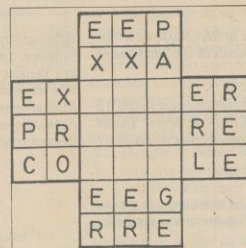
VERTICALEMENT

— 1. Capitale togolaise. — 2. Arbrisseau d'Amérique. — 3. Gaélique. — 4. Usine de fabrication de fil. — 5. Fabrica. Propre. Sud-Ouest. — 6. L'univers. Article. Étudiante de haut niveau. — 7. Article étranger. Râpé. Palpe. Sans dessin. Aurochs. Bigarrer. — 8. Collègue. Pluie qui tombe en abondance. Arbrétier

suisse. Épaissit une sauce. Éclat de rire. — 9. Langue du Nigeria. Sigle. Missive. Protection anti-froid. — 10. Calme. Plâtre corrier. Chose latine. Article anglais. — 11. Voiture. Public. Personnel. — 12. Maisons superposées. — 13. Fruit trop mûr. — 14. Anneau en cordage.

(Réponse en page 10)

LA CROIX



Achevez la grille ci-dessus de façon à obtenir six mots croisés de sept lettres chacun ?

(Réponse en page 10)

ROUE MESSAGÈRE



"Les passions dont l'âme est agitée se peignent dans les yeux". C'est le sens du message proverbial inscrit sur la roue. Pour le découvrir, partez d'une lettre et tournez vers la droite. Le tout est de trouver la lettre de départ.

(Réponse en page 10)

BONNE SANTÉ

Bien dormir pour mieux vivre

Avant tout, il faut connaître et analyser son sommeil. Première étape : le repérage des cycles. Chaque cycle dure entre 1 heure 30 et 2 heures 10 et est composé d'une phase de sommeil lent (très profond) et d'une phase de sommeil paradoxal (période durant laquelle interviennent rêves et cauchemars). Pour bien dormir, il faut essayer de repérer le moment de la soirée où commence un cycle (bâillements, envie de dormir) pour se mettre au lit. Calculer dans la mesure du possible son heure de lever en fonction de ses cycles de sommeil est aussi une bonne idée pour éviter les réveils nocturnes. Il vaut mieux se lever une demi-heure trop tôt en forme plutôt qu'attendre la dernière minute et interrompre brutalement un cycle qui débute.

Il n'y a pas, contrairement à ce que l'on croit souvent, une durée minimum de sommeil

équivalente pour tous les individus. Si les gens dorment en moyenne entre 7 heures 30 et 8 heures 30 par nuit, certains peuvent avoir besoin de plus ou moins de sommeil. Malgré tout, un minimum de 4 à 5 heures de sommeil chaque jour semble nécessaire.

Les troubles du sommeil sont révélateurs de l'état général (mental ou physique) d'une personne. L'insomnie chronique ou occasionnelle est le plus sévère d'entre eux. Elle se traduit par divers troubles : humeur instable, pertes de mémoire, variations de poids, cerneaux... Elle peut être provoquée par un état dépressif, la prise de certains médicaments, la douleur, un bouleversement affectif, un changement de statut social, une angoisse face à la mort. Les enfants ne sont pas épargnés : l'arrivée d'un petit frère, des mauvaises notes à

l'école peuvent rendre leurs nuits difficiles et provoquer des troubles du comportement.

Une bonne tasse de citronnelle au miel pure quelques minutes avant d'aller au lit est entre autres conseillée.

Ronflements et somnambulisme

Suggérez à votre ronfleur favori de ne pas trop boire ni fumer, de ne pas manger trop d'épices et de dormir sur le ventre. Quant aux somnambules, il ne faut jamais les réveiller en pleine « crise », sauf s'ils sont en danger. On peut devenir somnambule à la suite d'un choc affectif, ou encore se mettre à faire des cauchemars. Dans ce dernier cas, qui touche surtout les enfants, il faut identifier la cause de l'angoisse, écouter et rassurer, mais laisser le bambin dans son lit.

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS BIEN ÉCRITS

Gecko (GECKO) appelé par les Fon du Bénin "nyonxwe-nyonxwe" est un mot malais qui signifie "lézard". Rares sont les mots terminés par ces lettres. La finale **CO** est beaucoup plus courante. On trouve par exemple **franco, fiasco et banco**, un terme de jeu... **faire banco**, tenir seul l'enjeu contre la banque.

Se souvenir donc que le **gecko**, lézard qui habite les régions chaudes, a pour terminaison **CKO**... une exception orthographique.

Il existe aussi le mot **shako (SHAKO)**, mot d'origine hongroise désignant une sorte de coiffure militaire

POUR BIEN PARLER

Méfiance et défiance : deux noms très voisins par le sens.

Méfiance, crainte naturelle d'être trompé. Un méfiant accorde difficilement sa confiance.

Défiance a un sens à peu près identique, mais c'est une méfiance beaucoup moins forte et occasionnelle. On témoignera de la défiance à quelqu'un parce qu'on ne le connaît pas assez.

JEU DE MOTS

Si vous lisez ce mot de trois lettres dans un sens cela peut être un souple récepteur ou un dur pillage.

Lu dans l'autre sens, cela devient une situation.

Deux mots à trouver.

Réponses : Sac (SAC) : récepteur de toile, de papier, etc.

Ousac (SAC) : pillage ; le sac d'une ville.

Le mot **SAC** lu dans l'autre sens donne le mot **CAS**, ce qui arrive, situation d'une personne ou d'une chose.

On trouve aussi les locutions : faire grand cas... dans le cas où...

**

Un **massicot** est une machine à couper le papier.

Un **kayak** est une sorte de bateau de pêche fait généralement en peau de phoque.

Un **vasistas** est une partie mobile d'une porte ou d'une fenêtre.

Massicot, kayak, vasistas : l'un de ces noms vient du nom de son inventeur. Lequel ?

Réponse : Monsieur Massicot est l'inventeur d'une machine à couper le papier.

N.B. : Vasistas vient de l'allemand **Was ist das ?** ce qui signifie qu'est-ce que c'est ? La question, en effet, est souvent posée à travers un guichet.

DES MOTS QUI SE RESEMBLENT

Nouveau (NOUVEAU) et **neuf (NEUF)**, deux adjectifs évoquant une idée commune : celle du "jamais vu". Ils ont cependant chacun un sens bien précis.

Est **neuf**, ce qui n'a jamais servi, qui n'a jamais été utilisé.

Son contraire pourrait être "usé".

Est **nouveau**, ce qui apparaît pour la première fois ou ce qui est apparu depuis peu de temps. **Nouveau** est en quelque sorte le contraire de **démodé**, d'ancien.

On peut dire qu'un **objet nouveau** est forcément **neuf**, mais un **objet neuf** n'est

pas forcément **nouveau** car malgré son bel aspect il peut être ancien même s'il n'a jamais servi.

POUR BIEN PARLER

Si **éluder** c'est éviter avec adresse, par un artifice ou un faux fuyant, **élucider** c'est rendre compréhensible, c'est clarifier, éclaircir.

Ainsi, on peut **élucider** un mystère et **éluder** une difficulté.

Dans le bon langage on trouve souvent des mots voisins pour la prononciation, ayant des sens très différents.

DES MOTS ET LEUR SUITE

Avec le nom **ceinture (CEINTURE)**

La **ceinture** c'est pratiquement, le milieu du corps.

Donc, ne pas **arriver à la ceinture** de quelqu'un, c'est lui être inférieur dans différents domaines : intellectuel, moral, sportif, etc.

Au-dessous de la **ceinture** accompagnés des verbes : **frapper, cogner**, se dit par allusion aux règles de boxe ou les coups bas sont interdits.

Autre expression : **se mettre ou se servir la ceinture**, traduite simplement parfois par le simple mot **ceinture** !

Empruntée au vocabulaire de l'aviation il existe aussi l'injonction : **attachez vos ceintures**. Au sens propre : s'attacher au siège de l'avion ou de l'automobile pour être plus en sécurité. Au sens figuré : premières dispositions, même sans ceinture, pour parer à un danger.

Le mot **ceinture**, enfin, existe dans cette locution proverbiale : **bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée**.

L'expression **ceinture dorée** fait allusion aux bourses remplies de pièces d'or ou d'argent portées autrefois autour de la ceinture par les gens fortunés.

POUR BIEN PARLER

A propos des interjections **eh (EH)** et **hé (HÉ)**

Il existe une nuance de sens entre ces deux mots.

Eh (EH) est une interjection qui marque l'admiration, la surprise, la douleur, etc.

Elle sert aussi à interpeller : **Eh ! là-bas !**

Quant à la conjonction **hé (HÉ)** elle sert à appeler, à exprimer l'attention, la commiseration, etc.

Hé l'ami... Eh, prenez garde !

N.B. : Il existe aussi le oh (OH) qui marque l'admiration, la surprise ou la douleur. **Oh ! que je souffre. Oh que c'est beau, etc.**

**

Ne pas confondre **compréhensible** et **compréhensif**.

Ce que l'on peut comprendre est **compréhensible**.

Celui qui comprend un problème ou une situation difficile est **compréhensif**...

Une nuance de vocabulaire à respecter.

LE MOT JUSTE

Si une **collision (COLLISION)** est un choc de deux corps, une **collusion (COLLUSION)** est une entente secrète entre deux parties au préjudice d'un tiers.

On parlera de **collision** de voitures et d'une **collusion** entre X et Y pour nuire à Z.

C'est l'une des réalisations essentielles et fondamentales à mettre à l'actif du gouvernement Kérékou au cours de

100

SOCIÉTÉ - GOUVERNEMENT

ces neuf mois d'exercice du pouvoir. Mais maintenant que cela relève du passé, il convient de traduire effectivement dans les faits les résolutions prises qui, à mon avis, sont assez louables; car elles tracent bien la voie du développement à suivre.

Le Premier ministre, Me Adrien Houngbédji, au cours de deux émissions radio-télévisées a parlé de certaines négociations qui ont abouti et bien d'autres en perspective. Nous ne doutons pas de la compétence et de l'expérience du Premier ministre. Mais il urge aujourd'hui de matérialiser ces négociations par du concret, du palpable. Le peuple béninois veut voir réaliser par exemple le bitumage de la voie Abomey-Bohicon-Kétou-Illara, la construction de l'autoroute Cotonou-Porto-Novo. Ce sont là des défis que personnellement j'attends de voir le gouvernement Kérékou relever.

Emile Paraïso

(Ingénieur-hydraulicien)

Avec le nouveau gouvernement nous achevons une année qui a marqué le destin de notre pays, la Bénin. Ne nous y épuisons, ni les épreuves, ni les dangers. Qu'il nous souvienne de ce que nous sommes et de ce que nous sommes devenus. Le Maître Suprême de nos vies, Dieu Éternel et Créateur, sous le regard de qui notre Constitution nous a placés, a été notre libérateur et protecteur. Ainsi, rien n'a pu empêcher notre pays de poursuivre son Renouveau démocratique.



Ceci dit, un certain nombre d'actes ont été posés par le Président Mathieu Kérékou et son gouvernement. Ces actes, à mon avis sont indicateurs de la volonté du Président et de celle de son équipe de rester à l'écoute du peuple béninois et de contribuer autant que faire se peut à la satisfaction de ses besoins fondamentaux.

En neuf mois, ces actes nous ont invités à l'espoir, car ils sont signes patents de l'action de la cohésion gouvernementale. Il s'agit essentiellement :

- 1) — de l'augmentation du prix du coton graine au producteur ;
- 2) — de la création des Secrétariats généraux des ministères chargés sous l'autorité du ministre, de la centralisation des activités de la direction de l'administration, de la direction de la programmation et de la prospective, des directions techniques spécifiques ainsi que celles des organismes placés sous tutelle ;
- 3) — du projet du budget exercice 1997 préparé par le gouvernement et présenté à l'adoption de l'Assemblée Nationale et qui a le mérite de réduire substantiellement le train de vie de l'État, de relancer le secteur privé et d'envisager des mesures sociales novatrices ;

— mesures visant au renforcement de la démocratie, à assurer à tout le peuple béninois un minimum social commun ;

— mesures en faveur des «sans emploi», en faveur des couches vulnérables, en faveur des agents permanents de l'État.

Au-delà de toutes ces considérations, le contexte de la Conférence Économique Nationale de décembre 1996 a été celui des retrouvailles, de la réconciliation, semence de paix et de fraternité nationale. Et en paraphrasant un compatriote, je dirai que la Conférence Économique Nationale devient un cadre de référence, de réflexion du peuple à l'aune duquel le gouvernement et les institutions de l'État devront tirer des enseignements sans lesquels ils trahiraient la confiance de la société.

Il importe pour l'avenir de poursuivre positivement les actes entrepris tout en consolidant ce qui existe.

Kamarou Sagbohan

(Docker au Port Autonome de Cotonou)

A tout Seigneur, tout honneur !

Avec l'arrivée de ce nouveau gouvernement, nous constatons certains changements dont notamment la liberté de parole. Aujourd'hui, les rapports des agents occasionnels du port avec le patronat sont beaucoup plus fructueux. Le souci permanent des membres actuels du gouvernement d'être à l'écoute des populations pour améliorer leur situation est un point très positif selon moi. Et puisque je suis au port, permettez-moi de mettre l'accent sur l'exemple de l'actuel ministre des travaux publics et des transports pour souligner l'attention particulière qu'affiche le Pouvoir en place aux problèmes des dockers. Avant le ministre actuel des travaux publics, aucun de ses prédécesseurs n'a jamais effectivement manifesté, à ma connaissance, le désir de vouloir savoir qui sont les dockers et les conditions de travail dans lesquelles ils vivent. Mais aujourd'hui, c'est chose faite grâce au nouveau ministre des travaux publics et des transports M. Kamarou Fassassi qui, après s'être informé de nos problèmes, s'attèle à améliorer notre situation. Usant de tout son pouvoir, il essaie de donner progressivement une identité digne au personnel occasionnel de la manutention portuaire, cheville ouvrière du trafic.

Aujourd'hui, nous notons une augmentation de la prime de motivation qui passe de sept (7) mille francs à quatorze (14) mille francs, le relèvement de la cation à dix (10) et les étrennes de six (6) mille francs.

Ce n'est pas à dire que l'autorité joint le geste à la parole avec une telle promptitude. Et en cela, Kérékou fait un gros effort. Tout d'ombre subsiste encore au niveau des dockers; nous souhaitons et espérons entre autres :

— le relèvement de la prime de bilan et de la prime de transport,

— l'organisation d'une fête si modeste soit-elle à l'intention des agents occasionnels partant à la retraite, à l'instar de ce qui se fait au profit des mensuels et la prise en compte de la durée de mensualités effectuées par les dépermanents depuis leur prise de fonction jusqu'à leur dépermanentisation et à la retraite.

Autre point important à l'actif du gouvernement en place est l'organisation effective de la Conférence Économique Nationale dont les résultats viennent d'être officiellement transmis au Président de la République. Il est souhaité que ceux-ci ne dorment pas dans les tiroirs.

Je suis par ailleurs content de savoir que le gouvernement ait consacré une partie de son budget aux chômeurs. Il en est de même pour les récents recrutements au niveau de la gendarmerie grâce au concours organisé par le ministre délégué auprès du Président de la République chargé de la défense nationale.

Seulement je déplore le silence qui règne autour du concours organisé en vue du recrutement dans la fonction publique et dont la reprise n'est pas encore effective. Je souhaite que le gouvernement ne laisse pas ce dossier sans suite.

Léonard Dègnon Kponou

(Fermier)

Déjà neuf mois venant est aux ce n'est pas peu pour ans. Et l'on est en der ce qui est entre-cours de cette pè-tiré mon attention et compte du bilan du place et qui consti-



point positif, c'est la réfection de certaines voies de mon quartier. En effet, j'habite un taudis de Cotonou dans les parages d'Agbatou. J'ai constaté fort heureusement depuis un certain temps que le ministère des travaux publics et des transports a entrepris des aménagements sur les voies de Yénawa, Agbodjédo et Agbatou. Des travaux d'aménagement qui permettent aujourd'hui à nous, usagers de ces localités, d'accéder facilement à nos maisons. Mais ces travaux d'entretien vont-ils se poursuivre pendant la saison des pluies? Bien malin qui le dira avec certitude. Dans tous les cas, j'y attache un intérêt personnel et cet entretien est, pour moi, un élément d'appréciation cardinal de l'équipe en place. Le ministre des travaux publics, M. Kamarou Fassassi doit, je l'espère, y veiller.

Au niveau global et à l'exception des États généraux de la justice et de la Conférence Économique Nationale qui ont réussi dans leur organisation, on a l'impression que tout est encore au niveau de la théorie. Il y a lieu de dépasser cette étape. Et je pense moi que la situation va se clarifier davantage avec le vote du budget zestion 1997.

Emmanuel Kouton

(DG CFAO)

D'abord, je me réjouis de ce que l'élection présidentielle de mars 1996 se soit passée dans une paix relative. Il y a eu un gagnant et un perdant. Tout s'est passé presque normalement. Je me refuse cependant à me lancer dans des observations politiques. Je parle en tant qu'opérateur économique. Et je note avec regret le non-décollage économique effective du Bénin. Et cela simplement parce que l'absence de définition de politique économique réelle fait plus de mal que de bien au pays. Conséquence : c'est que tant que le Bénin restera un pays de transit, un pays d'import-export, où chacun vient faire ce qu'il veut, ce beau pays, le Bénin aura du mal à amorcer son développement. Cette réalité m'amène à affirmer que sur le plan économique, je suis un peu déçu au bout des neuf mois que vient de passer le nouveau gouvernement à la tête du Bénin. Nous avons fondé beaucoup d'espoir sur le changement. Et pour certains, si neuf mois sont insuffisants pour permettre de se faire une idée sur le travail d'un gouvernement, c'est pourtant beaucoup pour un opérateur économique. Car pour ce dernier, neuf mois, c'est largement suffisants pour permettre que l'on ait une vision claire de ce que le Bénin va être et/ou va faire. À observer de très près, tout indique que le Bénin est encore à la traîne. Imaginez un pays où il n'y a pas de définition claire d'une politique industrielle, où l'on ne fait que le commerce Import-Export, on ne peut qu'en hypothéquer l'avenir. Et quelle liaison peut-on avoir entre cet état de choses et le chômage et la déflation dont on parle si tant aujourd'hui? Nulle part au monde, le commerce d'Import-Export ne crée suffisamment d'emplois. C'est l'industrie qui crée plus d'emploi et de richesse. À l'égard de tout cela, j'avoue que l'avenir économique du Bénin me paraît sombre en l'absence de politique industrielle. Ceux qui prennent le risque de se lancer dans ce secteur ne sont même pas aidés. Aujourd'hui, on ne peut raisonnablement pas, au Bénin, parler de l'existence même de petites industries capables d'inonder de produits le marché de l'UEMOA. Alors je souhaite vivement une bonne politique économique-industrielle claire pour un Bénin prospère.

ERRATUM

Dans le n° 666 de La «Croix» du Bénin du 15 novembre 1996, une erreur s'est glissée dans le Nota Bene de l'article SIDA : UN DIMANCHE POUR L'ESPOIR. Il s'agit du titre de coordonnateur national du Programme de Lutte contre le Sida attribué au Prof. Isidore S. Zohoun en lieu et place du Prof. Séverin Anagnou. Prière donc noter que le Prof. Isidore S. Zohoun est le coordonnateur de l'ONG «ARC-EN-CIEL».

Merci pour la compréhension.

La Rédaction

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

DON DE SA VIE DANS L'ORDRE
DES MOINES CISTERCIEN

« Mon âme a soif du Dieu vivant, quand Le verrai-je face à face ? »

Le dimanche 10 novembre 1996, le frère Marie Irénée Agossou s'est définitivement consacré moine en la chapelle du monastère Notre-Dame de Kokoubou sis à 25 kilomètres de Parakou.

Parents, amis, religieux, séminaristes et prêtres sont venus nombreux soutenir le frère Marie Irénée Agossou. La célébration a été présidée par le frère Charles Faucher, supérieur général et prieur des moines cisterciens de Kokoubou, entouré de quatorze prêtres et d'un diacre.



Frère Marie-Irénée Agossou

L'Évangile dans le silence et la prière, l'obéissance rigoureuse aux règles de vie monastique. Il a ensuite signé l'acte de consécration définitive salué par un chant d'action de grâces au Seigneur. Les moines de Kokoubou ont ensuite accueilli comme un des leurs le frère Marie-Irénée, désormais moine.

Unissons nos voix et chantons le Seigneur avec la chorale du séminaire Notre-Dame de Fatima et le nouveau moine: « Mon âme a soif du Dieu vivant, quand Le verrai-je face à face ? »

Brice C. Ouinsou

SAGESSE DE DIEU, BASE DE
TOUTE CONSÉCRATION

Dans son homélie, le frère Charles Faucher s'est surtout attardé sur la première lecture tirée du livre de la sagesse au chapitre 6, 12-16. « La sagesse qui vient du Père, dira-t-il, a séduit notre frère Irénée. Cette sagesse est créatrice, riche de tous les dons de l'intelligence et du cœur. Pour mieux la contempler, il faut avoir les yeux percés d'une grande pureté et qui ne s'arrêtent pas sur des balivernes. Il faut avoir les yeux éclairés par une lumière qu'aucun désir charnel ne peut tenir. »

Profitant de l'occasion, le supérieur général et prieur des moines cisterciens a exhorté toute l'assistance à vivre la liberté des enfants de Dieu animée par la Sagesse. Pour finir, il s'est adressé au nouveau moine en ces termes: « Tes vœux, frère Irénée, ne sont pas une fin, ils sont un commencement. Chaque jour nouveau doit te trouver éveillé. Notre vie terrestre est comme une course, et s'arrête avant sa fin ou se retourne pendant la course serait, à coup sûr, perdre le prix. Les yeux fixés sur le but final, tu ne dois pas te laisser détourner par quoi que ce soit. Rien d'autre ne doit compter pour toi tant que tu n'as pas atteint la sagesse. »

UNE VIE CONSACRÉE DANS
LE SILENCE

« Je le veux, je le veux, je le veux avec la grâce de Dieu. » C'est par ces mots qu'a commencé la réponse définitive du frère Marie-Irénée Agossou dans la communauté des moines cisterciens. Les saints du ciel invoqués, le nouveau moine a été invité à poser l'acte définitif. Après le silence méditatif qui a plané quelques minutes sur la chapelle, devant toute la communauté chrétienne et le supérieur général des moines cisterciens, le frère Marie-Irénée, à haute et intelligible voix, a promis la stabilité, la conversion de vie, l'observance stricte de

UNE FORMATION
HUMAINE

La formation d'un aspirant à la vie monastique se fait en quatre étapes :

- le Postulat, d'une durée relative (un an), permet à l'aspirant de prendre contact avec les moines ;
- le Noviciat, d'une durée de deux ans, permet au novice d'entrer dans la vie monastique. A l'issue du noviciat, l'aspirant reçoit le premier vêtement monial composé d'un complet cendre foncé à large capuchon ;
- le Juniorat est l'étape où sont faites les professions temporelles. Cette étape dure 3 à 4 ans au cours desquels le junior mûrit sa vocation dans le silence et la prière intense ;
- l'Engagement définitif est la phase finale de la formation. Cette phase ouvre la porte à la vie réelle et l'observance stricte de l'Évangile dans l'ordre des moines cisterciens.

Brice C. Ouinsou

MOINE CISTERCIEN,
TÉMOIN DE JÉSUS
CHRIST

Le moine cistercien est un homme qui a entendu l'appel de Dieu et qui décide à Lui répondre dans la prière, le travail et la souffrance. Il est un ami de Jésus Christ qui a tout abandonné pour Lui dans une vie de l'observance stricte de l'Évangile et des règles de vie monastique.

Religieux, il vit dans une communauté basée sur le renoncement au service des hommes.

Brice C. Ouinsou

LES FRÈRES DE JÉSUS

Enfin ! Oui, enfin dira l'autre... Enfin, sortons les Frères de Jésus de leur silence. Un silence qui n'est pas pour autant silencieux du fait même de leur existence depuis plusieurs années. C'est ce que nous nous proposons de faire ici. Nous voulons nous efforcer de vous dire qui sont les Frères de Jésus dont vous entendez parler en ces temps qui sont les derniers. Est-ce un institut, un tiers ordre ou une simple association ?

QUI SONT-ILS ?

Les Frères de Jésus ou la congrégation des Frères de Jésus est une association; mais une association publique de fidèles, érigée par l'Archevêque de Cotonou, conformément aux canons 312-320 du code de droit canonique. Il s'agit donc d'un institut — bien sûr en formation — de droit diocésain. Frères de Jésus, ses membres sont des hommes qui ont choisi de répondre à l'appel du Seigneur en Lui consacrant toute leur vie. Une telle consécration s'exprime dans la pratique des trois vœux ou conseils évangéliques à savoir : le célibat, la pauvreté et l'obéissance.

De Toligbé, ce petit village de Ouidah à Zogbohoué à Cotonou en passant par l'ex-petit séminaire et Sègbohoué, bien des années se sont écoulées si bien que les Frères de Jésus pourront sous peu, avec toute l'Eglise, souffler leur vingt-cinquième bougie. Gloire à Dieu pour ce rendez-vous ecclésial !

Et si les Frères de Jésus ne nous paraissent pas très connus aujourd'hui, c'est pour deux raisons. La première vient du fait même qu'ils sont nés de la double prise de conscience à savoir celle du problème de la paternité de Dieu face à la misère humaine et celle de notre fraternité avec des tribus aussi malheureuses. La deuxième raison vient du fait qu'après avoir pris conscience de cette misère chez nous, les Frères, naissant, ont très vite choisi de se mettre au service des petites gens, pauvres et misérables à Toligbé, Ahouakpè, Azizakoué, Sègbohoué, Monso, etc.

Aujourd'hui, à l'image des athlètes dans une course, les Frères de Jésus sont très peu nombreux pour envahir Cotonou ou autre ville et se faire connaître comme tant d'autres congrégations religieuses. Leur premier champ de mission reste le milieu rural et son animation. Mais à présent que les besoins en milieu rural comme en milieu urbain tendent à s'identifier, les Frères de Jésus ont eux aussi cessé d'être uniquement voués au service des ruraux. Vous les verrez en soutane — comme les prêtres — avec une ceinture en cuir, signe de leur attachement à Dieu et à son service.



Au centre le frère Urbain Yehoué et quatre (4) postulants - (Ouidah : communauté du noviciat)

LA SPIRITUALITÉ DES FRÈRES
DE JÉSUS

Lorsque l'on s'assigne une ligne de conduite, c'est pour un but à atteindre. La Congrégation des Frères de Jésus a, elle aussi, un but. Son but est de glorifier Dieu en suivant Jésus Christ selon l'Évangile et en Le servant dans ses membres. Pour y parvenir les Frères de Jésus ont choisi de se mettre à la croisée de la spiritualité de Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus et de Saint François d'Assise. Une telle spiritualité, à sa base, les trois mystères de l'Incarnation, de la Rédemption et de la Maternité de Marie. De cette spiritualité aussi bien franciscaine que thérésienne, nous retons ici quelques idées principales :

« Être ouvert aux réalités humaines parce qu'on a une mission à accomplir au milieu des hommes. »

« La conscience de la fraternité universelle avec les hommes et avec les choses, vécue comme participation à la fraternité universelle du Christ. »

« La fraternité universelle se vit à travers le service des hommes (Apostolat direct, développement et œuvres de bienfaisance) et des choses (Amour du travail bien accompli). »

« Le succès de cette mission est garanti par l'union de l'action et d'une vie intérieure intense. »

« C'est à travers le quotidien vécu avec amour que le frère cherche sa sanctification et contribue au salut des autres. »

QUE FONT LES FRÈRES DE
JÉSUS AUJOURD'HUI ?

Les Frères de Jésus sont aujourd'hui répartis sur trois communautés implantées dans les villes suivantes : Cotonou, Sègbohoué et Ouidah.

Que font-ils en ces divers lieux ?

— A Cotonou, où ils sont depuis bientôt un an, les Frères de Jésus continuent de porter le souci des malades et des personnes âgées : la communion aux malades de la paroisse Saint-Jean de Cotonou, les soins en médecine traditionnelle au Centre SEYON à Zogbohoué.

— A Sègbohoué, l'animation de la vie paroissiale ainsi que celle des groupements ou des stations secondaires est confiée aux Frères par le Curé. La formation en pharmacopée est ici une réalité et une préoccupation quotidienne.

(Lire la suite à la page 10)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

SON ÉMINENCE BERNARDIN CARDINAL GANTIN EN VISITE DANS LES DIOCÈSES DE DJOUGOU ET NATITINGOU : OCCASION D'ORDINATIONS DIACONALES ET D'APPELS À DIVERS MINISTÈRES

Le fils bien-aimé du Bénin, doyen du sacré Collège, le Cardinal Gantin, responsable du diocèse de la Congrégation des Evêques, chargé du contrôle de près de mille sept cent (1700) Diocèses disséminés dans nos cinq (5) continents, revient tous les ans chez lui pour se reposer quelques jours et respirer l'air naturel qui lui a arraché son premier vagissement. Repos bien mérité, mais souvent meublé par des péripéties pastorales à travers quelques Diocèses de son pays. Il en a toujours été ainsi pour ce grand homme en qui brûle l'ardent désir d'être tout le temps au service du Christ et de son Eglise. «Le zèle de la maison me dévore» dit le psalmiste (Ps 69, 10).

C'est donc grâce à cet amour inconditionnel du travail que quelques Diocèses de notre pays ont eu, en sa période de repos de cette année, la joie de l'accueillir. Les 21 et 22 septembre derniers, il était à Djougou et à Natitingou où quatre grands séminaristes ont reçu de ses mains l'ordination diaconale. Deux ont été institués acolytes et trois autres admis officiellement comme candidats au Sacerdoce. Cette visite s'est ouverte dès les premières heures du samedi 21 septembre à Wèwè la frontière du Diocèse de Djougou (en venant de Parakou) où il a été accueilli par Son Excellence Monseigneur Paul Kuassivi Vieira.

DJOUGOU VIBRE AU RYTHME D'UNE PALPITATION CARDINALICE

La Cathédrale Sacré-Cœur de Djougou a vibré, ce jour, de toutes ses entrailles. Déjà à 10h35, son vomitoire principal recevait au rythme d'un très beau chant Yom, la procession combien angélique, parée par l'éminent Cardinal Gantin. Ainsi s'ouvrait la messe qui il devait conclure avec Nosseigneurs Nestor Assogba, Paul Vieira et une dizaine de prêtres.

La phrase récurrente et maîtresse de son homélie de ce jour tenait en cinq (5) petits mots : «A tout seigneur, tout honneur». Honneur fut avant tout rendu au Christ, le Fils du Dieu vivant venu dans le monde pour le salut des âmes. Ensuite un honneur tout spécial a été rendu au premier des Evêques, l'occupant actuel de la chaire de Saint Pierre, le Pape Jean-Paul II, Chef de l'Eglise universelle dont la santé ces derniers jours fait l'objet de commentaires divers. La primauté du Pape, nous devons le savoir, ne vient pas des hommes, mais de Jésus qui a institué Pierre chef des Apôtres. C'est pourquoi tous ceux qui se réclament du Christ et qui veulent aller à Lui doivent emprunter la barque de Saint Pierre, aujourd'hui conduite par le Pape Jean-Paul II.

Honneur fut aussi rendu au successeur des Apôtres établi à la tête de l'Eglise de Djougou, Son Excellence Monseigneur Paul K. Vieira, ancien collaborateur direct du Cardinal Gantin à Rome. Enfin, après avoir fait allusion à l'ensemble des successeurs des Apôtres, un honneur aussi important que les autres, fut rendu au peuple de Djougou «car, disait le Cardinal, c'est pour

vous que nous avons été faits Evêques ou prêtres». Il a salué avec enthousiasme la jeunesse des chrétiens de ce Diocèse et de son Evêque. Un jeune Evêque, un Evêque jeune; un jeune Diocèse et un Diocèse jeune. Cependant, la tâche ne serait pas de tout repos. Djougou demeure, nous le savons, le bastion de l'Islam au Bénin. Son Eglise doit donc travailler à renforcer le dialogue avec les musulmans qui, à en croire le Cardinal Gantin, y sont déjà disposés : «Nous avons, disait-il recueilli un très bon témoignage des chefs musulmans de Djougou, le jour du sacre de Monseigneur Vieira. Ils ont dit qu'ils étaient d'accord de l'arrivée d'un Evêque à Djougou et qu'ils prient pour lui et pour ses collaborateurs». Néanmoins, il reste beaucoup à faire.

Notons au passage qu'un hommage a été rendu au cours de l'homélie au Président de la République, le Général Mathieu Kérékou dont c'était la fête patronale. L'ensemble du Diocèse et du pays a donc été exhorté à prier pour lui dans la responsabilité combien lourde et combien délicate qui lui a été confiée.

Après la messe, les sœurs Colombiennes de Badjoude, Sœurs missionnaires de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, ont offert des agapes fraternelles en l'honneur du Cardinal et des quatre religieuses OCPSP du Bénin qui pour la toute première fois partent en mission pour la Colombie. Ensuite, l'éminent cortège cardinalice s'est mis en branle pour Natitingou où l'attendaient au son des tam-tams, une foule d'hommes et de femmes, de jeunes et d'enfants. Ainsi Natitingou accueillait dans ses bras de collines et sa longue chaîne de montagnes le doyen du Sacré Collège qui devait y passer la nuit afin de conférer, le lendemain, les ordinations diaconales et les ministères d'acolyte et de lectorat. Cette foule accueillante et en liesse a su créer pour le Cardinal cette traditionnelle ambiance de fraternité et de joie propre à nos peuples.

A NATITINGOU : ORDINATIONS DIACONALES ET APPELS AUX MINISTÈRES : EFFERVESCENCE CULTURELLE ET SPIRITUELLE

Le dimanche 22 septembre, dans l'une de ces solennelles célébrations pareilles à celles des anges dans le ciel, les Abbés Simon Abalorou du Diocèse de Djougou, Patrik Sabi-Sika, Dieuonné Tchansi et Mathurin Ouambo du diocèse de Natitingou ont été faits diacres par l'imposition des mains de Son Eminence Bernardin Cardinal Gantin.

C'est bien le moment de le rappeler, le diaconat est un sacrement qui, authentiquement, fait partie des ordres. Le code du droit canonique nous le stipule dans son canon 1009 «Les ordres sont l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat». Le mot diacon vient du grec «Diakonos» «diakonos» qui signifie serviteur. Le diacon est donc directement rattaché à l'Evêque pour le service de l'Eglise. «Pour le

signifier, dans l'ordination (diaconale), seul l'évêque impose les mains au diacon» (THEO, Nouvelle Encyclopédie, page 558).

Dans la pratique concrète de son ministère, le diacon, qu'il soit permanent ou non, a le pouvoir de baptiser. Il est un ministre ordinaire de la Parole et distribue l'Eucharistie. C'est donc une noble et délicate tâche qui est confiée à nos frères. C'est pourquoi le Cardinal les a expressément exhortés à la Fidélité et à la Prière; ce qui, pour eux, doit devenir comme une perle de grande valeur, un trésor à ne jamais perdre. Il faut bien cela pour qu'ils puissent toujours correspondre aux exigences de leur mission d'annonciateurs et de dispensateurs de l'amour du Christ. «Soyez des hommes de prière» leur a-t-il dit. La fidélité ajouta-t-il ne s'acquiert qu'au prix d'intenses moments de prière et de jeûne. C'est la seule condition pour acquérir une forte capacité de discernement au cœur de ce monde permissif où les aspirations au développement portent gravement entorse aux authentiques valeurs morales et chrétiennes. Nous devons donc, nous aussi, faire notre ce trésor, puisque nous sommes tous appelés à garder la fidélité au Christ.

Et pour la garder, nous devons prier sans cesse. La fidélité pour nous les chrétiens est fille de la prière.

En la même occasion, les Abbés François Tiando et Mathurin Konigui ont reçu l'acolytat et les Abbés Camille Sèké, Edgard Dahoui et Patrice Mègninou ont vu leurs noms inscrits en lettre d'or, ou provenant du véritable sous-sol atcorien, au nombre des candidats officiels au Sacerdoce de Jésus Christ. Comment donc ne pas jubiler et crier de joie en face de ces merveilles accomplies en faveur de l'Eglise de l'Atacora ? Aussi la cour de la Cathédrale a-t-elle été prise d'assaut juste après la messe par divers groupes folkloriques. C'est dans cette foire culturelle, intarissable richesse de l'Afrique, preuve d'une action de grâce débordante, que le Cardinal, entouré de Nosseigneurs Nestor Assogba et Paul Vieira, a quitté Natitingou le cœur certainement chargé d'un ardent désir d'y revenir très bientôt. Il devrait le même soir repasser par Djougou afin de rejoindre Parakou «le flambeau du Septentrion» de notre pays.

Une dernière accolade entre le doyen du Sacré Collège et Monseigneur Vieira
(Lire la suite à la page 10)

L'ÉGLISE DE BANIGBÉ (PAROISSE-MÈRE ET STATIONS) : UN NOUVEAU PAS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'HOMME

Depuis le premier jour de notre évangélisation, l'on s'est toujours approché de la Table Sainte sans savoir lire la Bible. C'est ainsi qu'il a toujours suffi de régulièrement suivre les cours de catéchisme pendant trois ans et de réussir au test de connaissance de la doctrine chrétienne quand on n'a pas la chance d'aller à l'école pour recevoir les sacrements que sont le baptême et la communion. Sans nul doute, la connaissance de la Parole de Dieu de ceux qui s'arrêtent à ce niveau est sommaire. Et il est regrettable de constater que bien de ceux qui s'arrêtent à ce niveau ont une foi très chancelante.

Au regard de ce qui se passe aujourd'hui, il importe de mieux encadrer nos catéchumènes en particulier. Et c'est pour ce faire que l'Eglise de Banigbé (Eglise-mère et stations secondaires) essaie de faire compléter par les catéchumènes eux-mêmes les enseignements qu'ils ont reçus lors de leur catéchuménat. Et c'est pour y arriver que le curé de Banigbé, le Révérend Père Hippolyte Sagbo a ajouté aux conditions déjà existantes une autre avant tout accès à la Table Sainte et qui n'est rien d'autre que l'alphabétisation des catéchumènes. Cela explique que, cette année, les sacrements aient été conférés tardivement dans l'Eglise de Banigbé et ce à la satisfac-

tion de son pasteur; car après s'être dépensé toute une année durant et envoyé à la première session d'alphabétisation 625 catéchumènes, il a pu avoir 484 catéchumènes qui ont réussi au test de connaissance. Et c'est à ceux-là qu'ont été conférés les sacrements de baptême et de communion.

Cette autre façon de valoriser nos langues nationales est importante. En effet, combien de Béninois et de Béninoises peinent aujourd'hui à tenir une conversation de quelques minutes sans la truffer de mots anglais ou français ? Point n'est besoin de démontrer que valorisées, nos langues ont pourtant un rôle capital à jouer dans le développement de notre pays.

Chacun de nous est donc invité à œuvrer à la valorisation de nos langues nationales.

Il est seulement regrettable que jusqu'en cette fin du 20ème siècle, notre chère patrie, le Bénin, n'a encore réussi à instituer dans nos écoles l'étude d'aucune de nos langues nationales.

Jusqu'à quand cela va-t-il durer ?

Médard Fagbité Adébayo
Séminariste.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...



LA LÉGION DE MARIE REND GRÂCE À DIEU

Samedi 07 septembre 1996, jour d'allégresse et de joie : les légionnaires du monde entier célébraient avec éclat le 75^{ème} anniversaire de la naissance de la Légion de Marie.

LEGIO MARIAE, UNE INSPIRATION D'UN LAÏC

Rare mouvement d'apostolat fondé en Irlande dans une ville nommée Dublin, en septembre 1921 qu'est la Légion de Marie, son fondateur, Franck Duff fut inspiré par «le traité de la vraie dévotion» écrit par le bienheureux Marie-Louis Grignon de Montfort. «Si Marie est médiatrice de toutes grâces, disait Franck Duff, elle l'est aussi des grâces de l'apostolat». La légion de Marie se veut alors une arme ayant pour fondement le Saint-Esprit, la Vierge Marie et Jésus. Elle s'est implantée dans presque tous les continents avec l'aide permanente du Saint-Esprit. Depuis un peu plus de trois ans, les légionnaires (adultes ou jeunes) organisent des enfants de 5 à 15 ans et les entraînent pour le service de Dieu dans la Légion de Marie. Son objectif principal est de combattre le démon et les puissances du mal par :

- l'apostolat laïc,
- l'évangélisation,
- la prière,
- la visite aux malades.

ACTION DE GRÂCE

- 75 années d'apostolat laïc,
- 75 années sous la mouvance du Saint-Esprit
- 75 années dans les bras maternels de la Vierge Marie.

En prélude à ce grand jubilé, les légionnaires ont organisé au sein de chaque paroisse un triduum pour prier et implorer l'assistance du Saint-Esprit.

Le samedi 07 septembre 1996, jour de la célébration, les légionnaires du Diocèse de Cotonou, en union avec tous les autres légionnaires du monde entier, se sont rassemblés sur la paroisse Saint-Michel de Cotonou pour la célébration eucharistique. Elle fut présidée par Son Excellence Monseigneur Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou, entouré de quatre prêtres. «C'est

une grande fête pour nous tous, grands, jeunes et enfants de la Légion de Marie. C'est aussi une grande fête pour nous tous ici rassemblés et qui nous sentons unis les uns aux autres lorsque chacun, dans son village, dans sa paroisse, prie la Vierge Marie pour le salut du monde...» Ainsi a commencé l'homélie du pasteur de Cotonou. «Je remercie Dieu a-t-il pour suivi, mais je dois aussi vous remercier, vous, membres de la Légion de Marie, pour le ministère que vous exercez, pour les dizaines de chapelet que vous récitez, et

pour les œuvres apostoliques que vous accomplissez dans vos maisons, dans vos villages, sur vos paroisses et dans votre Diocèse...» Dans son commentaire de la première lecture, Mgr a invité les légionnaires et toutes l'assistance à croire et à se rassurer de la présence permanente de Dieu dans leur vie. «Celui qui aime Dieu et accepte de vivre de sa vie du fils de Dieu, le Bon Dieu ne l'abandonne jamais. Dieu l'aime et Il est toujours avec lui dans les difficultés, les problèmes et les maladies... Le Seigneur vous dit aujourd'hui qu'Il est toujours présent et veille sur chacun de ses enfants». Revenant sur l'Evangile du jour, le pasteur de Cotonou, a expliqué en profondeur aux légionnaires la personnalité de Marie. «Notre journée se place sous le signe de la nativité de Marie. Marie n'est pas une déesse ni une "vodoun". Elle est une femme, une fille vierge, née d'un père, Joakim et d'une mère, Anne, mais c'est Dieu qui lui a donné la vie avec une grâce particulière; elle est née sans péché. Dieu a préservé Marie de sorte qu'elle n'a jamais rien fait qui Lui déplaise : Elle a porté en son sein le Fils de Dieu, Jésus Christ. Marie est donc une Créature de Dieu que nous vénérons. Elle est une femme qui a bénéficié de la grâce divine. Je prie Dieu de vous assister par sa grâce, vous tous afin que vous puissiez, un jour, participer à la gloire du Fils de Marie avec vos corps et vos âmes.

Diverses manifestations ont mis fin à cette fête.

Brice C. Ouidah
Séminariste

LES FRÈRES DE JÉSUS

(Suite de la page 8)

— Par contre à Ouidah, dans les locaux de l'ex-petit séminaire Sainte-Jeanne d'Arc, c'est la maison de formation. C'est là que se tiennent le postulat et le noviciat. Les postulants et les novices poursuivent leur formation par des cours qui leur sont donnés. Aussi se dévouent-ils aux activités telles que le catéchisme, la préparation aux sacrements, la visite et la communion aux malades. Les ateliers pour jeunes, l'élevage, le jardinage et la reliure n'ont pas encore démarré. Pour le moment, ils produisent de bons bois de chauffage, du charbon de bois et des fruits saisonniers en vente.

COMMENT CONTACTER LES FRÈRES DE JÉSUS

On peut à tout moment entrer en contact avec les Frères de Jésus en allant dans ces communautés citées plus haut. Elles sont ouvertes non seulement à vos divers services ou commandes, mais elles sont surtout ouvertes à vos recherches en vue de répondre à l'appel du Seigneur. Elles le sont aussi pour tous ceux qui de loin comme de près voudraient matériellement, moralement et spirituellement soutenir cette œuvre divine qui nous interpelle tous.

Nous pouvons aussi prendre contact avec l'Archevêché de Cotonou, Le Père Gilbert Dagnon, paroisse Saint-Jean de

Cotonou ou le Père Aumônier, l'Économe du Grand Séminaire de Ouidah.

Avec les Frères de Jésus, osons dire ici que le chantier du Seigneur reste ouvert. Laissons-nous embaucher par le Maître de la Vigne. Il ne sera jamais tard, car, même à cette heure que nous lui connaissons, Il nous attend. Il t'attend toi aussi. Pourquoi hésiter ou douter de cet appel du Seigneur?... Viens toi aussi soutenir par tes dons et autres moyens cette œuvre chère au cœur de Jésus.

Elle est confiée à notre humble Église du Bénin.

En cette nouvelle année 97 que nous souhaitons heureuse et sainte à tous, efforçons-nous de rencontrer «le Christ en toutes choses et circonstances, le Christ en Lui-même, le Christ dans l'Écriture, le Christ dans les autres, en particulier dans les pauvres, le Christ dans les événements, le Christ dans les rassemblements au nom du Seigneur dont en premier, la communauté est le lieu, le Christ même dans la nature et enfin le Christ dans l'Eucharistie».

Merci aux Frères de Jésus que nous connaissons désormais.

Bonnes fêtes à tous dans le Christ par la Vierge Marie.

Père Jean-Jacques Adagony
Aumônier des Frères de Jésus
B.P. 322 Ouidah (Bénin)

CARDINAL GANTIN

(Suite de la page 9)

à l'entrée de la ville de Djougou mettait fin à cette visite dans l'Atacora le soir du dimanche 22 septembre. C'était vraiment beau ! Accolade publique entre deux grands hommes d'Église en présence de nombreux musulmans, dans les yeux desquels on pouvait lire une grande envie de devenir spontanément — et miraculeusement — comme ces deux hommes de Dieu, «extraordinairement» vêtus comme on en a pas l'habitude de le voir à Djougou. «L'habit ne fait pas le moine, mais il ne le défait pas non plus» dit souvent le Cardinal Gantin. Quel beau témoignage ? Tous les musulmans présents ce jour en ce lieu providentiel de l'amour du Christ, disaient assurément chacun dans sa langue maternelle ou au plus secret de son cœur : «Ah ! qu'ils sont beaux les pas de ceux qui portent la Bonne Nouvelle, qui annoncent le salut et la paix».

Max-Evariste Codjo
Séminaire Saint-Gall de
Ouidah

REPONSE AU JEU
MOTS SYNONYMES
de la page 5

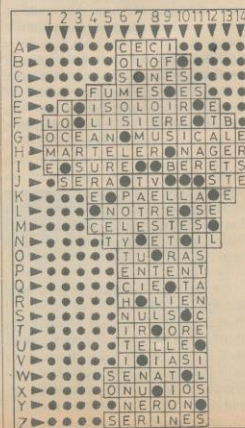
Horizontalement :
EXPIRER - PROSTRÉ - COSTALE.

Verticalement :
EXPOSER - EXISTER - PARTAGE.

REPONSE AU JEU
ROUE MESSAGERE
de la page 5

En partant de la lettre L à droite, face à l'animal, on peut lire :

« LES YEUX SONT LE MIROIR DE L'ÂME

REPONSE AU JEU
LE BENIN EN MOTS CROISÉS
de la page 5

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

ONU : KOFI ANNAN SUCCÈDE À BOUTROS BOUTROS-GHALI

Le suspense de désignation du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies a été levé le mardi 17 décembre 1996.

L'Assemblée générale de l'ONU a officiellement nommé le Ghanéen Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations unies en remplacement de l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali qui vient de terminer son premier mandat. Élu par acclamation des représentants des 185 États-membres de ladite organisation, Kofi Annan préside aux destinées de l'ONU pour un mandat de cinq ans à compter du 1er janvier 1997.

Au lendemain de son élection, le nouveau secrétaire général a déclaré dans une interview : « Je suis favorable à une expansion du Conseil de sécurité des Nations unies. Mais le Japon et l'Allemagne ne peuvent y entrer seuls. D'autres États membres doivent y accéder avec eux. La question est de savoir combien, lesquels et quand ? Ceci, répondra-t-il, ne concerne pas seulement une place pour l'Afrique, mais également pour l'Asie, l'Amérique latine et les autres régions. Mais ce dossier-là est entre les mains des États-membres ».

Poursuivant toujours sa déclaration, M. Kofi Annan a précisé que « Le secrétaire général a également un rôle politique, diplomatique et moral. Et je tiens à assumer ces rôles pleinement (...) s'il faut aborder des sujets sensibles et moraux, je suis prêt à le faire même si cela risque d'irriter certains États-membres ».

QUI EST KOFI ANNAN ?

A 58 ans, Kofi Annan est déjà considéré comme un vieil habitué de la maison de verre. Formé au Ghana puis en Suisse (Institut des hautes études internationales) et aux États-Unis (au centre prestigieux



Massachusetts Institute of technology), le diplomate ghanéen a fait toute sa carrière aux Nations unies. Il est d'ailleurs, après le Péruvien Perez de Cuellar, le second secrétaire général sorti directement du sérail de l'ONU. L'homme a derrière lui une expérience d'une trentaine d'années. Trente ans qui l'ont mené de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba à l'Organisation mondiale de la Santé à Genève, avant de devenir directeur du Budget à New-York, puis sous-secrétaire général chargé des ressources humaines, et enfin il y a trois ans à la tête du Département des opérations de maintien de la paix. Un poste-clé que l'on dit aujourd'hui convoité par les Français. En six ans, Kofi Annan a supervisé pas moins de 18 opérations allant de la Somalie au Rwanda en passant par la Bosnie, où il a pris la relève du négociateur Akashi après les accords de Dayton. Les diplomates occidentaux le décrivent comme un homme de consensus, cherchant toujours à rapprocher les positions des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, les « incontournables », et évitant du même coup les crises ouvertes. C'est en 1990 que ce fonctionnaire international, souvent comparé à un « sage » africain s'est d'abord fait remarquer. Député

dans le Golfe après l'invasion du Koweït par l'Irak, il a négocié avec succès la libération des otages occidentaux et s'est employé à tirer de leur situation précaire plus de 500.000 Asiatiques qui se trouvaient bloqués au Koweït ou en Irak.

RÉTABLIR LA CONFIANCE

A peine élu par l'Assemblée générale de l'ONU, cet heureux médiateur a tenu à se démarquer de son prédécesseur, accusé par les Américains de freiner les réformes : « faisons du changement notre allié, plutôt que notre ennemi » a lancé Kofi Annan. Rappelant que l'Organisation était à un moment charnière de son existence, celui de l'après-guerre froide, le successeur de Boutros Boutros-Ghali a appelé les États-membres à s'entendre sur ce que l'ONU « peut et doit faire et sur ce qu'elle ne peut pas faire », autrement dit, à redéfinir ses objectifs. Son inquiétude ? Voir « déperir, s'étioler ou s'éteindre » cette institution « irremplaçable » quand les « laissés pour compte de la mondialisation » ont aujourd'hui, plus que jamais, besoin d'elle. Ses priorités pour l'avenir ? « Rétablir la confiance entre les gouvernements et l'ONU, renforcer son autorité morale et politique et assainir sa situation financière », une véritable gageure quand on sait que les Nations unies sont débitrices de plus de 1.100 milliards de FCFA, la moitié de cette dette étant due par Washington.

Le fait qu'il soit un ami personnel de Madeleine Albright, future secrétaire d'État américaine, devrait toutefois lui faciliter la tâche. Le plus dur sera de regagner la confiance du Congrès américain, à majorité républicaine, qui a fait de l'ONU sa bête noire et refuse de lui verser un centime. « Je pense qu'avec Kofi Annan, nous serons capables de reconstruire un soutien à l'ONU au Congrès, et également dans le pays » a estimé le nouvel ambassadeur américain auprès des Nations unies, Bill Richardson. Le Président Bill Clinton, lui-même, aurait déjà fait part au Ghanéen de le rencontrer en janvier pour trouver un terrain d'entente sur le mode de remboursement de la dette américaine. Sur le plan interne, enfin, soucieux sans doute de ne pas répéter l'erreur de son collègue égyptien, jugé distant et maladroit avec le personnel onusien, Kofi Annan a promis à tous les fonctionnaires des Nations unies de s'attacher à renforcer leur moral, leur enthousiasme et la qualité de leur travail. Beaucoup de défis finalement pour un seul homme.

LE SAVIEZ-VOUS ?

• Handicap International, une Organisation non gouvernementale (ONG) franco-belge a reçu, le 4 octobre 1996, à Genève, la médaille Nansen pour son travail remarquable au service des réfugiés. La remise de cette médaille s'est accompagnée d'une somme de 100.000 dollars soit environ 50 millions de FCFA, don du gouvernement norvégien. Le but de la récompense est de sensibiliser l'opinion publique au sort des réfugiés et de souligner l'importance de l'appui international en faveur des déracinés dans le monde.

L'ONG Handicap International a été créée en 1982 en réponse à la crise des réfugiés au Cambodge. Elle porte assistance aux victimes des guerres et des mines antipersonnelles dans 35 pays.

La médaille Nansen tient, elle, son nom du diplomate et explorateur norvégien Fridtjof Nansen, premier Haut Commissaire pour les réfugiés à l'époque de la Société des Nations.

• Le Haut Commissaire, Mme Sadako Ogata, a reçu le prix « Compréhension du monde » au cours de la 87ème Convention internationale du Club Rotary qui s'est tenue à Calgary, au Canada, en juin dernier. Ce prix a été remis à Mme Ogata pour « la motivation, l'espoir et la sécurité » qu'elle a apportés à de nombreux réfugiés. Mme Ogata a annoncé que le montant des 100.000 dollars soit 50 millions de FCFA qui accompagne ce prix servira à financer un projet de protection de l'environnement pour les enfants réfugiés de l'Est et du Centre de l'Afrique. Le Pape Jean-Paul II et l'ex-Président américain Jimmy Carter ont, entre autres, déjà reçu ce prix.

• Des 100 premières économies mondiales, plus de la moitié ne sont pas des pays mais des entreprises multinationales : le chiffre d'affaires des constructeurs automobiles General Motors, Ford et Toyota est plus élevé respectivement que le PNB du Danemark, de l'Afrique du Sud et de la Norvège.

• Le croissant a été inventé en 1683 à Vienne. Sa forme lui a été donnée pour commémorer une victoire sur les Turcs, dont l'étendard était orné d'un croissant.

• Le premier dentifrice inventé par un médecin latin à la fin du premier siècle après J.C., était un mélange de vinaigre, de miel, de sel et de verre pilé.

• Le plus grand hôpital du monde, le Baragwanath, se trouve à Soweto en Afrique du Sud. Construit durant la Seconde Guerre mondiale, il a 3.297 lits. Plus de 3.000 infirmières et quelque 600 médecins y travaillent.

Henriette Sarrazec (MFI)

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
01 BP 105 - Tél. (229) 32-11-19
COTONOU
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHELEMY
ASSOGBA KAPO

Dépôt légal n° 821
Tirage : 4.700 exemplaires

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soutien	5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bénéficiaire	10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Amis	20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse	100 F CFA
TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion	
- Bénin	3.720 FCFA
- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 FCFA
- Guinée	5.760 FCFA
- Gabon, Tchad, Congo (Brazzaville), Cameroun et R.C.A.	5.760 FCFA
- France	5.760 FCFA
- Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone	7.560 FCFA
- Kinshasa (Zaire)	9.000 FCFA
- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 FCFA
- U.S.A.	9.480 FCFA 94,80 FF
- Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 FCFA 102,00 FF
- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8.520 FCFA 85,20 FF
- Canada	10.200 FCFA 102,00 FF
- Chine	12.600 FCFA 126,00 FF

La « Croix du Bénin » /
Alexandra Geneste

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

LA PAUVRETÉ : L'AFRIQUE PEUT S'EN SORTIR GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

L'Afrique subsaharienne est aux prises à de graves crises multidimensionnelles qui ne font que trop perdurer. Les gestions publiques chaotiques et hasardeuses ont incontestablement poussé le continent dans un gouffre. Malgré le vent de la démocratie qui a commencé à souffler sur le continent dès le début des années 90, la croissance économique qui s'en est statistiquement suivie comble bien difficilement le grand fossé de la misère qui continue de frapper durement les populations africaines aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

DES INDICATEURS DÉCEVANTS

La situation est assez préoccupante au regard du nombre grandissant de pauvres qui, sur le continent, se morfondent, pour la plupart, dans l'espérance hypothétique d'un sauveur. Bien que l'Afrique ait d'énormes potentialités humaines et économiques, paradoxalement les indicateurs économiques font d'elle un continent pauvre. Une pauvreté exacerbée par les maladies endémiques et beaucoup d'autres calamités. Le problème est assez inquiétant surtout lorsqu'on sait qu'un rapport intitulé : «Taking action to reduce poverty in sub-Saharan Africa» (Faire reculer la pauvreté en Afrique subsaharienne) publié récemment par la Banque mondiale indique que 45% des Africains vivent en dessous du seuil de pauvreté. La réduction de la proportion de la population africaine frappée par la pauvreté est d'une lenteur écoeuvante et les efforts consacrés jusqu'ici à cette tâche demeurent insuffisants.

Au cours d'un séminaire-atelier sous-régional organisé au profit des journalistes économiques du Bénin du 16 au 20 décembre 1996, M. Ousmane Diagne, expert de la Banque mondiale, a indiqué que « l'Afrique est caractérisée, pour l'essentiel, par le déséquilibre de la balance des paiements, le déséquilibre budgétaire, la faiblesse des performances économiques, l'augmentation des arriérés et surtout la mauvaise gestion économique et politique ». Des éléments qui, hélas ! sont la négation du progrès et du développement et constituent la base fondamentale de la précarité de la vie quotidienne des populations africaines.

Face à la mondialisation de l'économie et à ses implications, l'avenir offre des perspectives bien sombres pour les pauvres en Afrique. En effet, le monde d'aujourd'hui et de demain est à la concurrence sauvage et à la compétitivité. Un monde dans lequel les pays africains sont sérieusement menacés dans leur existence au regard de la faiblesse de leurs principaux moyens de développement. Telle est la réalité devant laquelle l'Afrique est condamnée à exploiter son génie pour tout au moins arriver à réduire la pauvreté dans un système de libéralisation économique à outrance. Car il est regrettable de constater aujourd'hui que plus d'un des Etats africains, principaux acteurs avant et après tout de leur propre développement, n'offrent qu'un cadre de développement basé sur une fiscalité inappropriée et exacerbée malheureusement

par des services inadéquats et la corruption généralisée. Et la fin de tout cela n'est, semble-t-il, pas pour demain au Bénin malgré les assises de la Conférence Économique Nationale.

LA NÉCESSITÉ DU DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF COMMUNAUTAIRE

Dès lors, il convient dans le nouveau système d'économie libérale qui s'impose à nous d'opérer une adéquation des projets porteurs en vue de la réduction de la pauvreté. A cet effet, dira Rhélice Dagba, secrétaire permanent chargé d'assurer le suivi du programme d'ajustement structurel : «chacun doit se retrouver dans le développement. Il s'agit alors d'une stratégie de croissance à laquelle tout le monde participe. Ainsi, la répartition profitera à tout le monde. Et l'État, avec une bonne politique de la répartition des revenus pourra faire des prélèvements pour les besoins de la santé et de l'éducation. A l'instar de l'expérience des aînés dans le contexte africain, des recherches s'imposent en vue d'améliorer nos conditions de vie pour un développement harmonieux ». Mais au-delà, la réflexion sans démagogie aucune, au niveau du continent, devra permettre de définir un plan d'ensemble de développement du continent et qui doit répondre au mieux-être de chaque Africain. En clair, il s'agit de la part de chaque État africain d'engager une politique volontariste dans laquelle la croissance économique doit mettre l'homme au centre du développement. A cet effet, il urge de réorienter les activités de l'État vers le social en laissant de plus en plus les activités productives au secteur privé en lui assurant les facilités et l'impulsion nécessaires. Et tout cela ne sera porteur que sur fond de la bonne gouvernance et de la participation effective des populations, à la réalisation d'une politique réaliste de développement, donc de lutte contre la pauvreté. Lorsqu'on sait que depuis janvier 1994, du fait de la dévaluation et de

l'inflation, les béninois, surtout les salariés du secteur public, ont perdu environ 50% de leur pouvoir d'achat, on comprend aisément l'impérieuse nécessité d'une réflexion sereine et profonde et des actions énergiques contre la pauvreté. La probité et l'amour du travail bien fait doivent retrouver leurs vertus.

La réduction de la pauvreté et si possible son éradication est un processus de longue haleine. Et pour y parvenir, chaque Africain et chaque Africain, dans une reconversion des mentalités, doivent, entre autres et par dessus tout, cultiver l'amour du prochain et du respect du bien public. Tel doit être aussi le credo du développement participatif communautaire devant nous permettre de commencer à réduire substantiellement la pauvreté en Afrique.

Alain Sessou

PRINCIPES ESSENTIELS D'UNE APPROCHE PLUS EFFICACE

- La lutte contre la pauvreté est sage, tant économiquement que politiquement ;
- L'engagement des pouvoirs publics est indispensable au recul de la pauvreté ;
- La croissance économique est nécessaire, mais pas suffisante, au recul de la pauvreté ;
- La conception et la mise en œuvre de la lutte contre la pauvreté doivent être guidées par les pauvres eux-mêmes ;
- La pauvreté est l'une des composantes de la problématique hommes-femmes, car les femmes y sont particulièrement vulnérables ; et
- La pauvreté est aussi un problème d'environnement, car elle contribue à la dégradation des ressources qui engendrent, elle-même, une plus grande pauvreté.

Sources : Banque Mondiale

MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE : UN COMBAT PERMANENT ET COLLECTIF

(Suite de la page 3)

monde en parle, tout le monde la réclame, mais personne ne veut la faire». Voilà qui confirme les observations d'un haut cadre béninois, membre d'une commission d'enquête qui, dans un entretien exclusif nous a confié : «Il y a de sérieuses résistances à la moralisation de la vie publique. Tout le monde est prêt à dire que c'est une nécessité vitale. Mais personne ou très peu de gens sont convaincus de la nécessité de franchir le pas. Entre la phraseologie et l'agir, il y a un grand fossé...»

Par ailleurs, avec le zèle de certains membres de la cellule de la moralisation de la vie publique, il faut aussi craindre des dérapages au relent de règlement de compte.

En effet et selon des informations rapportées par des fiches parvenues à la Présidence, certains cadres du ministère des travaux publics et des transports se seraient opposés au marquage de leurs véhicules. Dans l'armée un haut gradé aurait détourné onze millions de F CFA. Ailleurs il est indiqué qu'un ministre aurait fait maquiller sa voiture (une 505) de fonction qu'il aurait mise à la disposition de ses filleuls le jour de leur mariage... Et la liste est longue. Du fait que ces informations se sont avérées fausses aujourd'hui pour la plupart, il se pose la question de la crédibilité des fiches transmises au Chef de l'État et la bonne foi des auteurs de ces documents qui normalement devraient inspirer confiance aux membres de la cellule de moralisation de la vie publique.

LE SUCCÈS PASSE PAR UN COMBAT COLLECTIF

Au demeurant, l'expérience des différentes commissions antérieures avait fait naître, ces dernières années, l'espoir qu'un changement positif pourrait être obtenu à travers des structures nouvelles. Celles-ci, comme on peut le constater aisément aujourd'hui, n'ont pas apporté tous les résultats souhaités au regard de la prolifération des diverses sortes de malversations commises dans des sociétés d'État. Dès lors, et on ne le dira jamais assez, l'insistance devrait être mise sur le changement de mentalités. Ce qui demande la prise de conscience des uns et des autres, prise de conscience sans laquelle la détermination de quelque pouvoir politique que ce soit de moraliser la vie publique ne pourra donner aucun résultat probant. Dans tous les cas, la volonté politique devra être couplée avec la détermination de chaque Béninois et de chaque Béninoise de cultiver le respect du bien public. Autrement la cellule de moralisation de la vie publique risque de connaître le triste sort des commissions «Ahouansou» et «Amoussou Kpakpa» qui, malgré leur bonne volonté et leur ardeur n'ont eu que le mérite d'avoir essayé : les fruits n'ont pas tenu la promesse des fleurs. Dans tous les cas, la situation a beaucoup évolué et il y a lieu d'en tenir compte afin de l'exploiter à fond pour réussir là où on a échoué naguère. Les dénonciations avec des preuves irréfutables et des sanctions sur la base des textes légaux apparaissent aujourd'hui comme des moyens de dissuasion pour arrêter le fléau. Il importe donc que chaque Béninoise et chaque Béninois s'impliquent objectivement dans le combat pour que le Bénin gagne le pari de son décollage économique.

Alain Sessou

